

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DU BEAUJOLAIS

Bulletin

HUITIÈME ANNÉE — N° 31

Juillet — Août — Septembre 1907



VILLEFRANCHE

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE P. MERCIER

1907



SOMMAIRE

I. — Le fief de Belair à Pommiers et ses possesseurs. par M. Joseph BALLOFFET	171
II. — Notice biographique sur Jean-Baptiste Gay, par M. X.	185
III. — Dictionnaire étymologique du patois beaujolais (canton de Villefranche), par M. Antoine DÉRESSE	171
IV. — Étude sur la Milice bourgeoise de Villefranche (<i>suite</i>), par M. E. LONGIN	214
V. — Recueil très sommaire de Biographie beaujolaise (<i>suite</i>), par M. Marius AUDIN	236
VI. — Chronique trimestrielle, par M. Eugène BERLOT ..	251
VII. — Partie officielle	262

GRAVURES

I. — Le fief de Belair (état actuel)	173
II. — Écusson aux armes des Turrin	182
III. — Fragment de fresque de la chapelle	182
IV. — Jean-Baptiste GAY (1844-1900)	183

RÉUNIONS POUR 1907

Section des Arts, les jeudis 17 janvier, 21 mars, 18 juillet, 21 novembre.

Section des Sciences, les jeudis 21 février, 18 avril, 20 juin, 19 décembre.

Elles se tiendront à 2 heures 1/2 du soir, dans le local de la Société (Bibliothèque de la Ville).

Assemblée générale, jeudi 19 décembre.

Il n'est pas fait de convocation pour les séances ordinaires, le présent avis en tenant lieu.

La Bibliothèque installée dans le local de la Société (Bibliothèque de la Ville) est ouverte aux sociétaires : Lundi, de 1 h. à 3 heures ; Mardi, de 8 h. à 10 heures du soir ; Jeudi, de 10 h. à midi ; Vendredi, de 8 h. à 10 heures du soir ; Dimanche, de 10 h. à midi.

Les Archives de Villefranche (à la mairie), sont ouvertes tous les jours, dimanches exceptés, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 6 h.



LE FIEF DE BELAIR

A POMMIERS

ET SES POSSESSEURS

De Villefranche à Anse, la plus belle lieue de France. Le vieux dicton semble toujours vrai et le promeneur qui, après avoir franchi le faubourg de la Porte d'Anse, s'engage sous les hauts platanes de la grand'route de Paris à Lyon, peut s'en convaincre en contemplant le riche et pittoresque paysage qui se déroule sous ses yeux.

A sa gauche, dans les sables de Béligny s'espacent les dernières maisons de la ville, les fermes de la Grange Rouge et de la Grange Rolin montrent leurs grands bâtiments, tandis qu'au loin se dessine la masse sombre des bois de Bourdelan et s'enfuit vers la croupe harmonieuse du Mont-d'Or lyonnais la vaste et fertile prairie d'Anse, chère aux chasseurs de bécassines. La Saône reste invisible, mais se devine à la lisière de la plaine, au bas du brusque escarpement du plateau de Dombes. A droite, ce sont les riches coteaux de Limas, de Bui-

sante et de Pommiers, tout plantés de vignes et parsemés de coquettes villas modernes alternant avec d'anciennes demeures jadis bâties par de riches marchands, bourgeois de Villefranche. Le Martelet, la Barre, Belair, St-Trys, la Fontaine montrent tour à tour au voyageur leurs façades brunies par le temps.

Ces charmantes gentilhommières, à la silhouette pittoresque parmi l'uniformité verte des vignes étaient d'agréables résidences d'été. Là, dans un riant décor, digne du pinceau d'un peintre, au milieu d'un riche terroir fournissant un vin réputé, que la proximité de la ville assurait d'une vente facile, là, gros bourgeois et officiers royaux vivaient une existence paisible, large, cordiale, telle que nous la trouvons dépeinte par l'un des leurs, M. de St-Fonds, dans sa *Correspondance*. C'était aussi de petits liefs, sans justice il est vrai, mais qui n'en étaient pas moins convoités par les marchands enrichis de Villefranche. Muni d'un office chèrement payé de secrétaire du roi ou de conseiller au bailliage, le bourgeois ambitieux quittait la roture et entrant de plein pied dans la noblesse — celle de robe — faisait suivre son nom patronymique de celui de sa terre récemment acquise.

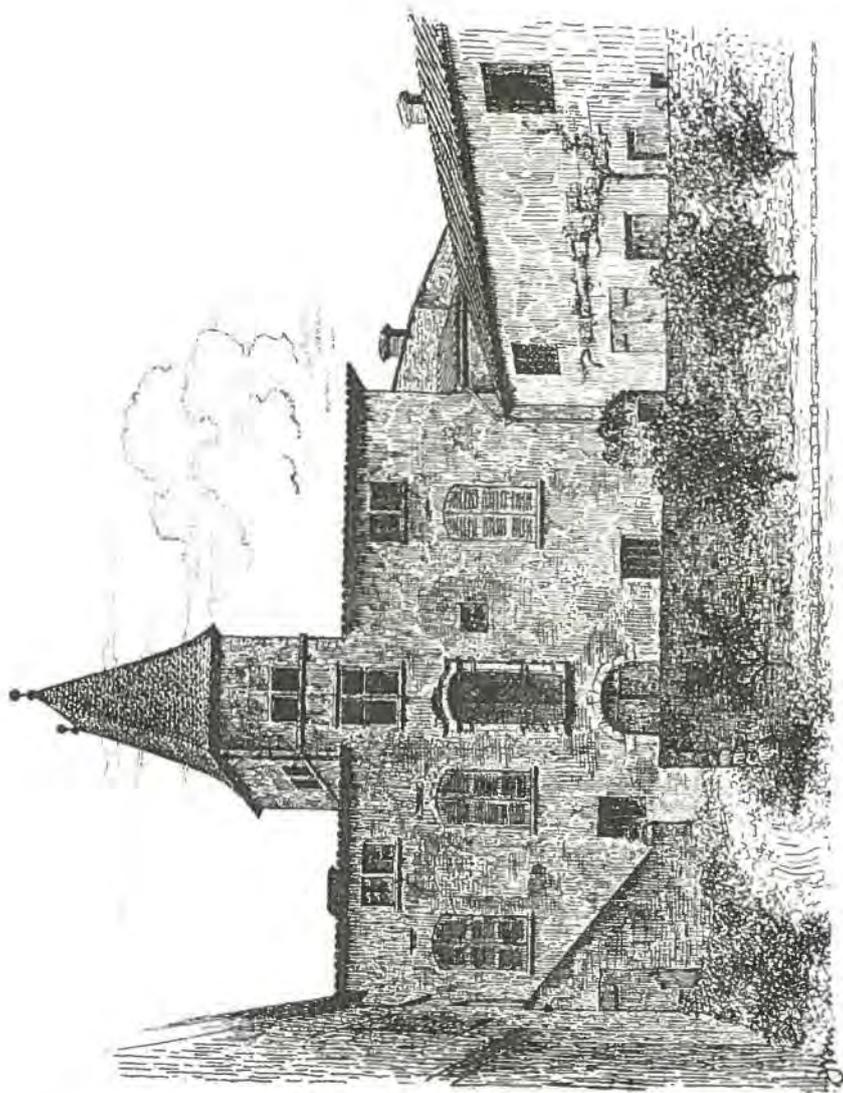
C'est ainsi qu'aux environs de 1630, Philippe Turrin, fils et petit-fils de marchands, étant devenu propriétaire de la maison et terre de Belair, à Pommiers, prit désormais le nom de Turrin de Belair.

*
* *

LES TURRIN DE BELAIR

D'azur à trois tours d'argent

C'était une ancienne famille que celle des Turrin — ou mieux Turin. S'il faut en croire l'*Armorial* de Steyert, leur filiation remonterait à Pierre, drapier à



Le FUSEE DE BELAIR (état actuel)

Lyon en 1428, qui fut conseiller de ville en 1435, 1436, 1446 et 1447. En 1513, André, notaire et secrétaire du roi, est seigneur de Charly (1). Il a pour successeur son fils François ; mais en 1571, Charly était vendu à Jacques Sève. Peu de temps après, en 1579, apparaît à Villefranche, Antoine Turrin, le premier auteur certain de la branche beaujolaise ; son nom figure dans l'acte de naissance de son premier né, Olivier, et il y est qualifié de marchand bourgeois de Villefranche (2). Était-il allié aux Turrin de Lyon et de Charly ? N'était-il pas, peut-être, un cadet de cette famille, venu s'adonner au commerce alors très florissant de Villefranche ? On ne sait. Cela paraît pourtant probable, car dès cette époque la famille Turrin semble éteinte à Lyon, tandis qu'elle apparaît particulièrement prospère, richement apparentée et tenue en haute estime à Villefranche, où nous verrons quelques uns de ses membres occuper des charges importantes. Quoi qu'il en soit, voici la généalogie de la branche beaujolaise, telle que nous avons pu la trouver dans les registres paroissiaux.

1. — Antoine Turrin, échevin en 1589 et 1590, épousa vers 1578 Anne Fabry, dont il eut seize enfants :

1. Olivier, baptisé à Villefranche, le 15 mars 1579.
2. Philippe qui suit.
3. Isabeau, baptisée à Villefranche, le 19 mars 1581.
4. Claude, baptisé le 22 avril 1582. Il fut échevin de Villefranche en 1616, 1632 et 1643 ; vers 1628, il est contrôleur du grenier à sel. Marié à Isabeau Bellet il

(1) A. VACHEZ. *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers*, p. 39.

(2) *Registres paroissiaux de Villefranche*.

en eut quatorze enfants tous baptisés à Notre-Dame des Marais de 1609 à 1631.

a) Anne, b) Madeleine, c) Jeanne, d) Philippe, e) Françoise, f) Blanche, g) Françoise, qui fut religieuse à la Visitation de Villefranche, h) Claude, i) Marguerite, j) Antoine, k) Isabeau, l) Madeleine, m) Antoinette, n) Jacques.

Remarié à Catherine Dumolard, Claude eut encore une fille, Marie, baptisée le 3 mai 1641.

5. Anne, baptisée le 12 juin 1583, épousa Guillaume Chappuis, bourgeois de Villefranche, dont une fille Marthe, née en 1615.

6. Antoine, baptisé le 20 mai 1588, fut marié à Marguerite Meunier, dont il eut un fils, Philippe, né en 1614.

7. Jean, baptisé le 24 juin 1589.

8. François, baptisé le 26 août 1590.

9. Michel, baptisé le 16 janvier 1592.

10. Benoit, baptisé le 10 mai 1593.

11. Marthe, baptisée le 23 juillet 1594.

12. Madeleine, baptisée le 18 novembre 1595.

13. Edouard, baptisé le 10 février 1597. Il était marchand à Lyon, en 1622.

14. Etienne, baptisé le 17 mars 1598.

15. Claudine, baptisée le 25 juillet 1599.

16. Philiberte, baptisée le 11 juin 1601. Elle épousa Claude Lascheron, marchand de Villefranche.

17. Angèle, baptisée le 3 août 1602.

II. — Philippe Turrin, baptisé à N.-D. des Marais de Villefranche, le 28 février 1580. Echevin de Villefranche en 1605, 1619 et 1629, il est d'abord qualifié de marchand bourgeois. En 1632 il est conseiller du roi, président du grenier à sel et seigneur de Belair. Il fut d'abord marié à Marguerite du Cloux dont il

n'eut pas d'enfants. Vers 1619, devenu veuf, il épousa Claudine Bergiron. De cette union naquirent :

1. Isabeau, baptisée le 14 février 1620.
2. Claude, baptisé le 6 janvier 1621.
3. Françoise, baptisée le 10 décembre 1621.
4. Marie, baptisée le 14 janvier 1624.
5. Nicolas, baptisé le 29 juin 1625.
6. Pierre, baptisé le 27 juin 1626.
7. Claude qui suit.
8. Philiberte, baptisée le 3 juin 1628.

Devenu veuf une seconde fois, Philippe Turrin épousa Isabeau Granier dont il eut encore quinze enfants, tous baptisés à Villefranche de 1631 à 1650.

a) Antoine, b) Isabeau, c) Claudine, d) Isabeau, e) Marguerite, f) Gabriel, g) Jean, h) Catherine, i) Anne, j) Marie, k) Etienne-Claude, l) Bénigne, m) Marguerite, n) Ange, o) François.

III. — Etienne Turrin, seigneur de la Sablonnière et de Belair, président du grenier à sel, avocat en Parlement (1654) et baptisé à Villefranche, le 4 mai 1627, y mourut le 26 novembre 1688. Il fut échevin en 1661 et le 17 février 1670 fut pourvu de la charge de conseiller-secrétaire en la Cour du Parlement de Dombes, devenue vacante par suite du décès de son beau-père, M^e Tholomet de Fontanelle (1). De son mariage avec Fleurie Tholomet, fille de Claude Tholomet et de Marie Gaudet, il eut :

- 1^o Marie, baptisée à Villefranche, le 24 juin 1657.

(1) THOLOMET DE FONTANELLE. *Burelé d'argent et d'azur au lion d'argent, tenant dans sa dextre une croix d'argent.* Cette famille originaire de Dombes et possessionnée à Fontanelle près d'Amberieux, a fourni plusieurs conseillers au Parlement de Dombes.

- 2° Philiberte, baptisée à Villefranche, le 30 juin 1658.
- 3° Jacques-Emmemon, baptisé à Villefranche, le 25 juillet 1660.
- 4° Etienne-Claude, baptisé à Villefranche, le 26 octobre 1661.
- 5° Françoise, baptisée à Villefranche, le 5 novembre 1662.
- 6° Marie, baptisée à Villefranche, le 28 décembre 1663.
- 7° Nicolas-François, qui suit.
- 8° Claudine; baptisée à Villefranche, le 3 septembre 1667.

IV. — Nicolas-François Turrin, écuyer, seigneur de Belair, fut baptisé à Villefranche le 15 mai 1666 et y mourut le 5 avril 1735. Il fut pourvu le 9 août 1689 de la charge de conseiller-secrétaire en la Cour du Parlement de Dombes, laissée vacante par suite du décès d'Etienne Turrin, son père. Il épousa en premières noces Marie-Anne Godefroy, dont il eut :

1° Gaspard, né vers 1696, qui fut chanoine et chantre à N.-D. des Marais. Il mourut le 17 décembre 1749.

2° François, reçu chevalier de l'Arc le 3 mai 1735 et mort en septembre 1759. François Turrin de Belair tua, dans les rues de Villefranche, le nommé Pievreux, son créancier. Condamné à mort, il fut cependant gracié par le roi Louis XV et dut payer 46 l. 8 s. plus 76 l. et une aumône de 300 livres (1). Il ne paraît pas avoir été marié, et fut le dernier descendant mâle de la vieille famille beaujolaise des Turrin de Belair.

3° Marie qui va suivre.

(1) *Journal de Villefranche*, 13 novembre 1807.

4^o N... qui épousa Guillaume de Romanans (1).
Devenu veuf, Nicolas-François épousa le 26 février 1710, Marie-Anne Gachot, veuve de Jean-François Tournier, seigneur d'Épeisses (2). De cette union naquirent :

1^o Claude né en 1711 et mort en 1729, lieutenant dans la milice bourgeoise de Villefranche.

2^o Catherine, qui épousa Jean-Baptiste de Vaugellet (3).

*
* *

LES CHARBONNIER DE LA TOUR

De sable au sautoir d'or à une étoile de même en chef et un croissant aussi d'or en pointe.

François Turrin étant mort célibataire en 1759, sa sœur Marie hérita du fief de Belair qui, depuis 1630, était resté dans sa famille et le fit passer à la famille Charbonnier de la Tour, dont elle avait épousé l'un des membres. Les Charbonnier, seigneurs de Cranjeac, de Rignat, de la Tour et de la Vavre, originaires de Pérourges, occupaient un rang très distingué à Bourg et plusieurs membres de cette famille furent officiers au bailliage de Bresse et au Parlement de Dombes.

V. — Marie, fille de Nicolas-François Turrin et de Marie-Anne Godefroy, née en 1706 et morte le 13 décembre 1778, au couvent des Ursulines de Villefranche, épousa par contrat du 17 janvier 1740, passé devant M^e Nevoret, notaire à Bourg, Claude-François

(1) MICHON. *Armorial des Trésoriers de France*.

(2) MOREL DE VOLAINE. *Le fief d'Épeisses à Cogny*. Bulletin de la Société des sciences et arts, 1903.

(3) *Archives de Montmelas*.

Charbonnier, chevalier, seigneur de Rignat (1), de la Tour et de la Vavre, fils d'autre Claude François et de Georgette Gaillard. De cette union naquit une fille qui lors de son mariage apportera le fief de Belair à la famille Mignot de la Martizière.

*
* *

LES MIGNOT DE LA MARTIZIÈRE

Ecartelé au 1 et 4 d'argent, à 3 meilletes de sable posées 2 et 1 ; au 2 et 3 d'azur au pal d'argent, chargé de 3 mouchelures de sable.

VI. — Catherine Charbonnier, baptisée le 5 juillet 1742, à Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, épousa en premières noces, le 1^{er} septembre 1762, François-André Mignot de la Martizière, lieutenant-colonel au régiment de Boulonnais, fils de Laurent-Marie et de Suzanne Gayot (2). Il mourut le 11 février 1765 et sa veuve se remaria avec le cousin germain du défunt : Abel-Ange Mignot de Bussy, écuyer, capitaine au régiment de Boulonnais, chevalier de Saint-Louis.

Celui-ci était fils de Jacques-François et de Marie

(1) Marie Turrin fit reprise de la seigneurie de Rignat, le 28 décembre 1774 et la vendit le 23 décembre 1777, au prix de 40.000 livres à Aimé-Marie-Michel de la Charmondière, demeurant à Thoissey. BAUX, *Nobiliaire de Bresse*.

(2) Noël Mignot de Bussy

Jacques-François-Marie, marié à Marie Bottu.	Laurent-Marie de la Martizière, marié à Suzanne Gayot	Aimé Ange, gd vicaire de Mâcon
1	1	
Noël	Louis	Antoine
	Abel-Ange	François-André
	1723 - teste en 1770 marié à Cather. Charbonnier	1721-1765 marié à Catherine Charbonnier
1	1	
Anne-Marie chanoine ^{ss} de Salles (1768-1789)	Anne-Claudine chanoine ^{ss} de Salles	Marc-Antoine 1764
		Aimé

Bottu de la Barmondière; il naquit le 17 août 1723 et testa en 1770.

Du premier lit sont nés :

1^o Anne-Claudine, chanoinesse-comtesse du chapitre de Salles en Beaujolais.

2^o Marc-Antoine, né en 1764, capitaine au régiment d'Aquitaine-Infanterie, qui mourut sans être marié.

3^o Aimé.

Du second lit naquit :

4^o Anne-Marie, née le 10 novembre 1768, au château de la Vavre; elle eut pour parrain son grand-père maternel, Claude-François Charbonnier; reçue le 6 février 1779, chanoinesse comtesse du chapitre noble de Salles en Beaujolais, elle mourut en 1789 et fut inhumée dans la chapelle de Saint-Antoine, de l'église de Lancié (1).

Le 18 juillet 1770, messire Abel-Ange Mignot de Bussy, demeurant à Belleville et dame Catherine de Charbonnier, sa femme, vendent au sieur Laurent Germain, négociant à Villefranche, les maisons et terres de Belair, moyennant le prix de 40.000 livres. L'acte est passé à Belleville, au domicile des vendeurs, par M^e Destre, notaire royal à Villefranche, en présence de Louis Olivier, caissier de la recette des tailles et de Louis Tricot, tailleur d'habits à Villefranche (2).

Laurent Germain ne resta que onze ans propriétaire de Belair. Le 5 mars 1781, il vendit ce domaine à Louis Riondet, bourgeois, demeurant à Lyon,

(1) *Archives du Rhône*. E. supplément, page 337.

(2) *Archives de l'étude Assada* de Villefranche. Nous sommes très heureux de pouvoir remercier ici M^e Assada de son extrême obligeance à faciliter nos recherches dans ses archives.

place des Carmes, paroisse de la Platière. Le prix en était de 66.000 livres et l'acte fut passé par M^o Destre, notaire royal, en présence de noble Antoine Michet, avocat en Parlement et de Nicolas Prat, bourgeois de Villefranche (1).

Louis Riondet testa le 5 février 1790 par devant M^e Pein, notaire royal à Villefranche. Il instituait pour ses héritiers universels ses deux frères : François, chanoine à Vienne et Benoît, rentier, demeurant à l'Isle d'Abeau (Isère), qui devinrent ainsi tous deux propriétaires de Belair. François Riondet ayant réclamé sa moitié dans l'héritage de son frère, « le domaine et vignoble appelé Belair, situé à Pommiers et son voisinage en Beaujolais » fut divisé en deux parties suivant un jugement arbitral rendu le 4 septembre 1797 (18 fructidor an V) (2). L'année suivante (2 juin 1798) François Riondet, propriétaire, demeurant à Vienne (Isère) vendait sa part d'héritage à Louis Dépagneux, résidant à Pommiers, moyennant : 1^o la somme de 13.000 francs; 2^o une rente annuelle de 2.000 francs; 3^o une rente annuelle et viagère de « douze années du meilleur vin des vignes. » Les descendants de Louis Dépagneux sont encore en possession de cette portion de la maison et des terres de Belair.

La part échue à Benoît Riondet fut également vendue et passa successivement aux familles Neyra, Jacquetton, Maire, (son estimation est alors de 150.000 francs), Joseph Chatillon et enfin Fédry qui en est la propriétaire actuelle.

(1) Archives de M^e Assada.

(2) Papiers de la famille Dépagneux.



Composé d'un corps de bâtiment tourné à l'est et coupé dans son milieu d'une tour rectangulaire, surmontée d'un haut toit de tuiles vernissées, la maison de Belair apparaît toujours gracieuse et coquette au milieu du coteau de Buisante.



La façade était régulièrement percée de trois larges ouvertures de chaque côté de la tour.

Au pied de celle-ci, s'ouvre la porte, dont l'imposte en fer forgé est orné du petit écusson ci-contre, aux armes des Turrin party de celles, très modifiées, des Charbonnier de la Tour (?).

Un vestibule dallé conduit à la montée d'escalier desservant les appartements; on aperçoit encore quelques traces de peintures sur les murs, et le plafond du palier du premier étage est décoré d'une toile peinte d'ornements réguliers, au centre desquels s'envole un amour joufflu qui n'est pas sans quelque valeur. Tout en haut de la tour, se trouve une pièce rectangulaire qui servait de chapelle domestique. Les parois sont recouvertes de fresques représentant des saints et des anachorètes en prières : St-Antoine, la Madeleine... A l'est, au-dessus d'une fenêtre à meneaux où s'appuyait l'autel, apparaît Dieu le père étendant les bras. Tout fait présumer que cette décoration date du xviii^e siècle.

La façade au midi se déploie sur une terrasse ombragée, d'où la vue est incomparable. En bas, la plaine avec ses verts pâturages, la petite ville d'Anse et ses tours, le coude de la Saône et Saint-Bernard, plus loin

les coteaux de Trévoux et de Neuville, le Mont-d'Or dans la brume, parfois les Alpes et leurs dentelures de neige.

Que de fois le soir, accoudé à la terrasse de cette maison amie, nous avons contemplé ce paysage reposant et enchanteur. C'est de ces souvenirs lointains qu'est né le projet de cette étude sur l'ancien fief de Belair.

Joseph BALLOFFET



FRAGMENT DE FRESQUE DE LA CHAPELLE



Jean-Baptiste GAY
Inspecteur général des Ponts et Chaussées
Commandeur de la Légion d'honneur
Ancien Conseiller d'Etat, Directeur des Chemins de fer
Directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées
1834-1900



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JEAN-BAPTISTE GAY

JEAN-BAPTISTE GAY naquit le 28 novembre 1834 à Saint-Silvain-de-Bellegarde (Creuse). Très jeune, il suivit son père qui s'était fixé à Villefranche.

Ceux qui le connurent enfant furent frappés de son intelligence, qui déjà s'annonçait transcendante. Ses études, commencées à Villefranche assez tardivement, achevées au lycée de Lyon, ne furent qu'une suite de succès éclatants.

A 18 ans, en 1853, il était reçu major à l'École polytechnique, où il se présentait pour la première fois. Ses examens, exceptionnellement brillants, furent un véritable événement dans le monde universitaire et polytechnicien. Le jeune homme sut prouver que ce classement d'entrée l'avait bien placé au rang qui lui était dû, car, après s'être maintenu au premier

rang pendant ses deux années d'école, il en sortit également premier major.

Ses camarades admiraient sa mémoire solide et sûre et l'extraordinaire facilité avec laquelle il s'assimilait toutes choses en peu de temps et sans effort. Mais plus rare encore était la clarté rapide de ce jugement qui, du premier coup d'œil, pénétrait le fond des questions et en embrassait l'ensemble. Il possédait des aptitudes égales pour toutes les branches de la haute culture intellectuelle, et ses succès n'avaient pas été moindres dans les lettres que dans les sciences. Ces fortes qualités étaient rendues plus saillantes par la vivacité d'un esprit toujours imprévu, toujours heureux, qui faisait de ses paroles le rayonnement étincelant de sa pensée.

Au sortir de l'École polytechnique, Gay avait le choix de sa carrière. Il préféra les Ponts-et-Chaussées aux Mines, et ne cessa d'occuper à l'École des Ponts le premier rang.

Après l'École des Ponts, il exerça pendant un an les fonctions de secrétaire du Conseil général des Ponts-et-Chaussées, poste réservé à l'ingénieur sorti le premier de l'école.

L'année suivante (1859), il débute comme ingénieur ordinaire en Algérie, à Philippeville. D'autres résidences, en France, lui avaient été proposées; mais il préféra le poste où il devait trouver une besogne difficile, l'emploi de son énergie, de ses forces intelligentes, de son dévouement au pays. Il s'agissait de construire un port à Philippeville. Bien des tentatives avaient échoué; les Romains, eux-mêmes, avaient considéré la construction de ce port comme irréalisable. La difficulté de l'entreprise tenta le jeune homme, et il sut la résoudre. Les travaux com-

mencèrent en 1861, le jeune ingénieur consacra seize années à cette œuvre.

En 1876, J.-B. Gay quitte l'Algérie, accompagné des regrets de tous. Il y avait fait d'importants travaux, indépendamment du port de Philippeville : entretien et construction de routes ; construction des ponts métalliques de Nassée, de Saint-Charles, etc. ; projet et travaux du port de Djidjelli ; projet et travaux des conduites d'eau de Philippeville, El-Arrouch, Jemmapes, etc. ; construction des phares de Collo, du cap Bougaroni et du cap de l'er ; projet du barrage du réservoir de Saf-Saf ; construction de villages, d'églises, etc., etc.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en juin 1861, décoré de la main de l'empereur.

Après Philippeville, un autre poste difficile s'offrit à son dévouement et à sa haute connaissance des choses. Sur les instances de ceux qui savaient ses capacités, Gay accepta d'être nommé ingénieur en chef de la Corse. Les quatre années qu'il y passa (1876-1880) marquèrent pour le bien du pays. Ne faisons que citer, parmi ses travaux divers, la construction des jetées d'Ajaccio et de l'île Rousse, des phares de Mortellar, de Propriano, de Giovanlungo, des tours-balises de Lavezzi et de la citadelle d'Ajaccio, l'assainissement du domaine de Casabianda (pénitencier agricole), la construction de routes forestières et nationales, etc.

Mais surtout l'ingénieur Gay fut le créateur des chemins de fer de la Corse. Par leur double importance agricole et stratégique, par le très grand nombre d'ouvriers indigènes employés à leur construction en remplacement d'ouvriers italiens, ces chemins de fer firent définitivement de la Corse un vrai département français. Au moment où Gay quitta

Ajaccio, 260 kilomètres de voie ferrée étaient déjà construits.

En 1880, Gay est nommé ingénieur en chef des Basses-Pyrénées où il demeure trois ans, conquérant, là comme partout, la profonde estime et la sympathie de tous.

En 1883, ses qualités supérieures le désignèrent pour occuper le haut poste d'ingénieur en chef des Bouches-du-Rhône. Pendant les cinq années qu'il passa à Marseille, il fit de nombreux travaux, beaucoup se rapportant à l'hydraulique ; construction ou achèvement des canaux de Martigues, de Saint-Mièhe, de la Bosque de Berre, de Fumemorte et des marais de Rousty, en Camargue ; construction d'une prise d'eau en Durance pour alimenter le canal des Alpines ; alimentation en eau potable des communes de La Ciotat, Port-de-Bouc, Allauch ; construction de très considérables ouvrages de défense sur les bords de la Durance, etc. Gay fut aussi chargé dans les Bouches-du-Rhône, des études et travaux de plusieurs lignes de chemins de fer.

C'est dans le service de Marseille qu'il fut promu, en juillet 1885, officier de la Légion d'honneur.

En septembre 1888, J.-B. Gay est appelé à Paris aux fonctions de Directeur des chemins de fer, avec le grade d'Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, et le titre de Conseiller d'Etat.

Le Ministre, M. Deluns-Montaud, avait eu, peu de temps auparavant, occasion de connaître personnellement cet ingénieur qui avait une si grande notoriété dans le monde des travaux publics, et dès l'abord, il avait compris les grands services que pouvait lui rendre un tel homme dans une collaboration directe. M. Yves Guyot, qui succéda à M. Deluns-Montaud, apprécia autant que lui le directeur des Chemins de

fer. De nombreuses lignes d'intérêt local, quelques-unes très importantes, furent concédées et construites pendant la période de sa direction.

Ses services furent si appréciés qu'un an après son arrivée, en septembre 1889, il fut nommé Commandeur de la Légion d'honneur.

Pendant les trois ans et demi qu'il passa à la direction des Chemins de fer, son talent de parole, déjà tant remarqué dans ses diverses résidences, lui valut de très brillants succès à la Chambre des Députés, où il parla fréquemment comme commissaire du gouvernement.

En 1892, Gay passe de la direction des Chemins de fer à celle du personnel et de la comptabilité, avec le grade d'Inspecteur général de première classe.

Le 13 septembre 1893, il prend la direction de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées et la quitte six ans après, prenant sa retraite avant l'âge pour des raisons de santé.

Malgré le repos qu'il prit alors, son état ne fit malheureusement que s'aggraver. Une pneumonie vint l'enlever le 3 mars 1900.

Dans le cours de sa brillante carrière, J.-B. Gay avait successivement reçu les croix de Grand Officier des ordres de Stanislas (de Russie), d'Isabelle la Catholique (d'Espagne), de la Conception (de Portugal), du Medjidié et du Nicham Iftikar, et celle de Commandeur de l'Ordre royal de Léopold de Belgique. Il était également officier de l'Instruction publique et du Mérite agricole.

La ville de Philippeville a donné le nom de Gay à une rue voisine du port dont il fut le créateur.

Un portrait de J.-B. Gay, peint par Bachet, figure à l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées, parmi ceux des directeurs dans la salle du conseil.

Une notice biographique, écrite par par M. de Dartain, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, a paru dans les Annales des Ponts-et-Chaussées, 2^e trimestre 1900.

Partout où il avait passé, Gay avait laissé un souvenir ineffaçable. A sa lumineuse intelligence, à ses hautes capacités, il joignait une âme élevée et un grand cœur. Tous — et les plus humbles — trouvaient, en s'adressant à lui un accueil bienveillant jusqu'à la cordialité, et, toutes les fois que c'était possible, un appui très efficace.

Toute sa vie, J.-B. Gay resta profondément attaché au Beaujolais où il avait été élevé, devenu son pays d'adoption ; il y revenait toujours avec joie, il eût souhaité pouvoir y prolonger ses séjours ; et, dans toutes ses résidences, il était heureux quand il voyait se présenter chez lui des habitants de Villefranche, les regardant comme ses véritables compatriotes.

Le 1^{er} octobre 1898, J.-B. Gay avait fait don à la Bibliothèque de Villefranche de 230 volumes des Annales des Ponts-et-Chaussées (1851-1886) et de très nombreux ouvrages et cartes relatifs à l'art de l'ingénieur.

X...





DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DU PATOIS BEAUJOLAIS

CANTON DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

PRÉFACE

Le patois beaujolais est à peu près dépourvu de littérature, son étude ayant été confondue avec celle du patois lyonnais. Il y a plus de vingt ans que nous avons communiqué à M. Clair Tisseur le résultat de nos propres observations avec des notes puisées dans le Glossaire d'Onofrio et surtout dans le Dictionnaire provençal de Mistral. Ce dernier, principalement, nous a permis de suivre la filiation de nos vocables parmi les langues néo-latines et les idiomes méridionaux. D'autre part, la langue anglaise a admis un grand nombre de vieux mots empruntés avant la formation de notre langue et qu'on est heureux d'y retrouver. L'affluence des populations rurales dans notre ville a beaucoup facilité notre étude.

On reconnaît aisément le patois du canton du Bois-

d'Oingt à sa prononciation *é* du son **oi** au lieu de *â*. Celui du canton de Belleville présente une différence dans la prononciation du pronom **celui-ci** : *chouqui*, au lieu de *celi qui*.

Malgré notre désir d'éviter l'emploi de nouveaux signes, nous avons dû indiquer l'accent tonique qui joue un rôle prépondérant en patois.

Notre orthographe est essentiellement phonétique.

Entre deux voyelles la lettre *r* est affectée de labdacisme; au cas contraire, nous avons orthographié *rr*.

* Langage populaire.

** Vocables hypothétiques.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire universel français-latin, imprimé par ordre de S. A. M. Prince souverain de Dombes. Trévoux, 1721. 5 volumes in-fol.

Estienne (Henri) — La précellence du langage français, réimprimé avec des notes par Edmond Huguet, 1896, Paris. 1 vol. in-12, libr. Armand Colin et C^{ie}.

Gras (Pierre) — Glossaire de quelques termes usités dans les Terriers du Forez, antérieurs au 16^e siècle, recueillis dans les titres originaux, in (Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, par Jean-Marie de La Mure, tome III).

A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas. — Dictionnaire général de la langue française, Paris, Delagrave, 2 vol.

Havard (Henri) — Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le 13^e siècle jusqu'à nos jours, Paris, ancienne maison Quantin, 4 vol. ill.

Hippeau C. — *Dictionnaire de la langue française au 12^e et au 13^e siècles*, Paris 1873, 1 vol.

Comte Jaubert. — *Glossaire du Centre de la France*, Paris 1856-1857, 2 vol.

La Curne de Sainte-Palaye. — *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, publié par les soins de L. Favre avec le concours de M. Pajot, Niort 1875-1882, 10 vol.

Li Livres de Justice et de Plet. publié par Rapetti, avec un glossaire des mots hors d'usage par P. Chabaille, Paris 1850, 1 vol.

Mistral (Frédéric) — *Lou Tresor dou Felibrige ou Dictionnaire provençal-français*, 1878-1886, 2 vol. in-4.

Molard (Etienne). — *Dictionnaire grammatical du mauvais langage*, Lyon 1803, 1 vol.

Olivier de Serres. — *Le théâtre d'agriculture et le mesnage des champs.* (Vocabulaire. 1805, t. II, p. 845).

Onofrio. — *Essai d'un glossaire des patois du Lyonnais, Forez et Beaujolais.* Lyon 1864, 1 vol. in-8.

Rabelais. — *Œuvres.* (Glossaire par Barré), Paris, Garnier Frères, p. 537-597).

Revel (Charles). — *L'usage des pays de Bresse et de Bugey*, Mascon 1563, 1 vol.

Richelet P. — *Dictionnaire portatif de la langue française.* Lyon 1780.

[*Tisseur (Clair)*]. — *N. du Puitspelu. Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, Lyon 1887-1890, 1 vol. in-8.

Tissier (Jean). — *Dictionnaire bevrichon*, Paris 1884, 106 p.

Villefranche (J.-M.) — *Essai d'une grammaire du patois lyonnais*, Bourg 1891, 1 vol.

Villon. — *Œuvres complètes*, publiées par M. Louis Moland, Paris, Garnier Frères, 1879, 1 vol. in-12.

DICTIONNAIRE

- A HADA (*ba.ta*), loc. adv. En liberté, à l'abandon — *lässô don celi peté à hada*, laissez-donc cet enfant en liberté.
- ABADÔ, v. act. Lâcher, détacher, mettre en liberté — *abadô don le valse*, détachez-donc les vaches.
- S'ABADÔ, v. pron. Se détacher, se délivrer — *lo tsan s't abadô*, le chien s'est détaché — it. *stare abada*, lanterner, perdre son temps — Hippéau Dict. : « *bade*, sentinelle; bas-latin, *bada*. » — cf. **abandon**, **badin** et leurs dérivés.
- ABERGER, (*abarghié*) v. n. Couvrir provisoirement une toiture en construction ou en réparation — « il va pleuvoir, nous allons **aberger** » — **Abergement**, nom de lieu, signifie abri, gîte, asile — cf. **auberge**, **héberger** — Hipp Dict. : « **abergier**, loger, héberger. »
- ABLAYÔ, v. n. Déchausser le cep, à l'aide d'une piochette, pour pouvoir émonder les rejets souterrains, lors de la taille.
- ABONDÉ, s. m. Abondance — *preparô no don celi polé in souça blautse, i fera mè d'abonde*, préparez-nous donc ce poulet en sauce blanche, il sera plus abondant — Hipp. Dict. : « **habonde**, abondance » — cf. **bonde**.
- A BÔ, loc. adv. A terre, à bas — *metô don celi pani à bô*, posez donc ce panier à terre.
- ABOZÔ, v. n. Ebouler, écrouler, tomber en s'affaissant — *s'abožô*, v. pron. S'ébouler, s'effondrer, s'écrouler — *la meruille a abozô*, le mur s'est écroulé — rad. **bouse**, tomber en bouse Hipp. Dict. : « **aboser**, **abouser**, détruire, renverser. Duc. v. *Abosatio*. »
- * **ABOUCHER**, v. n. Tomber en avant, la face contre terre — * **s'aboucher**, v. pron. Même sens.

- * **ABOUCHER**, v. a. Retourner un vase ou récipient, l'orifice en dessous — « abouchez donc cette écuelle pour la faire égoutter. »
- * **A BOUCHON**, loc. adv. Ventre-à-terre, sur le ventre; sur l'orifice, (en parlant d'un récipient) — « Se coucher à bouchon », se coucher à plat-ventre — it. **boccone**, adv. Ventre-à-terre.
- * **ABOUTONNER**, v. a. Boutonner — * **s'aboutonner**, v. pron. Se boutonner.
- * **ABRE** (*êbro*), s. m. Arbre — Vaugelas, 403^e observation, dit qu'autrefois, à la Cour, on prononçait **âbre**. « L'orthographe arbri pour abri, indique que ce dernier mot est formé d'arbre: que son acception propre et primitive est le couvert que procurent les branches d'un arbre: et qu'ensuite, par extension, l'on a employé abri dans l'acception générale qui lui reste. Nous observons d'ailleurs que non seulement on a écrit arbri pour abri, mais que l'on a aussi écrit abre pour arbre, ce qui paraît confirmer doublement l'étymologie que nous proposons. L'arbre de l'abri ou de l'abris, si souvent répété dans nos anciennes coutumes, c'était l'arbre situé à la porte des châteaux, sous lequel on se mettait à couvert du soleil et de la pluie. (La Curne, Dict., au mot **abri**)
- ACCORDÔ**, v. n. Concorder — *ou fu bin y allô si y accorde*, on peut bien y aller si cela concorde.
- ACHETÔ**, v. a. Asseoir — *achetô don celi peté*, asseyez-donc cet enfant — *s'achetô*, v. pron. S'asseoir: — *achetô vo don*, asseyez-vous donc — cf. esp. **assentar**; bas-lat. **assetare** — cf. **assiette**, manière dont quelqu'un est assis. — V. **cheto**.
- * **ACLE** (*ôchthe*), s. m. Echarde, éclat de bois — Le glossaire de Ducange qui cite: **asclare**, rescindere; gallice **refendre**: **ascla**, *assula id quod cadit de ligno cum dolatur*, ajoute que les paysans de la Dombes appellent **acle** tout fragment ou débris d'un objet quelconque — V. **échiffe**.
- ACCOANDÔ**, v. imp. Devenir uniforme (en parlant du temps) — *si la tin s'accoande y in va tombo*, si le ciel devient uniforme, il va pleuvoir abondamment. — V. **coint**.
- A L'ACUÉ**, loc. adv. A l'abri, à couvert — *voli vo vo ferrô à l'acué?* voulez-vous vous mettre à couvert? Hipp. dict.: « **acoit**, abri; **acoiter**, abriter; **coi**, **queit**, tranquille; lat. **quietus** » — cf. **accueil**.
- ADÉ**, adv. Dans un moment, tout-à-l'heure — *no s'y serin adé*, nous y serons tout-à-l'heure — cf. vx. fr. **adés**, incontinent, alors, maintenant; it. **adesso**, à présent, maintenant.

- AIDER** (*âdier*), v. a. Aider — La Curne, Dict. : « anciennement on disait **aidier**, **haydier**. »
- AFFANÔ**, v. a. *Ahânêr*, gagner péniblement — *no l'in bin affanô*, nous l'avons bien gagné — cf. **ahan**.
- * **AFFANURES** (*affanere*), s. f. pl. Rétribution en blé des journaliers pour la moisson et le battage — *avoî le z'affanere et a son blô pe la sâzon*, avec la rétribution en nature il a son blé pour l'année — **affaneur** en vieux langage lyonnais, journalier employé aux travaux de la campagne — **Afanar** et ses dérivés se trouvent dans tous les dialectes du midi de la France et les autres langues néo-latines — rad. onomatopée. C'est l'aspiration **ahan** modifiée par la labiale f.
- * **AFFERMAGE**, s. m. Louée (des domestiques). Elle se pratique à Lacenas, le 24 juin, fête de Saint Jean-Baptiste.
- * **AFFERMER**, v. a. Louer un domestique — **s'affermer**, v. pr. Se louer comme domestique.
- * **AFFRANCHIR**, v. a. Assainir un fût, un récipient, un ustensile culinaire; lui ôter le goût de neuf, ou prévenir sa détérioration; rendre franc de goût — « affranchir un tonneau », l'aviner avec du vin nouveau pour lui ôter le goût du bois — « affranchir un pot, une casserole en terre », les tremper dans l'eau bouillante pour empêcher qu'ils communiquent un goût terreux aux aliments — « affranchir une poêle à frire, ou une marmite de fonte », les faire rougir sur un brasier et les graisser avec une couenne pour prévenir la rouille — « affranchir l'huile pour friture », la rendre franc de goût; l'huile de colza s'affranchit en y faisant frire quelques croûtons de pain.
- AGAZI**, adj. Serré (en parlant du pain particulièrement) — *celi pan est agazi*, ce pain est serré, mal levé — « *ce pain est gazon* », même sens — rad. **gazon**, touffes serrées de graminées et autres plantes cultivées dans nos parterres.
- * **AGETER** (*adzetô*), v. a. Acheter — Vaugelas signale ce vice de prononciation dans ses Remarques de la langue française, 27^e remarque.
- * **AGONISER** (*agonigé*), v. a. Agonir — Ne s'emploie guère que dans cette locution : *il l'a agonija de sottises*, il l'a accablé d'injures — esp. **agonizar**, importuner, fatiguer.
- AGONIÔ**, s. m. Ecope, pelle creuse en bois, à rebords, dont on se sert pour vider les bateaux — rad. **goutte**, égoutte-eau.
- AGOYA**, part. p. Engoué, dégoûté — La Curne, Dict. : « **Agoué**, même sens. »

- A GROBSON, à *grobton*, loc. adv. A crouptons d'une manière accroupie — *i se ferrò à grobson*, il s'est accroupi — Lacurne Dict. : « **croppetons** (à) adv. Dans une situation accroupie »
- AGROLE, s. m. Houx. *Ilex aquifolium* — vx. fr. **aigrefeuille**. Les langues néo-latines et les idiomes méridionaux fournissent la transition du latin *agrifolium* à notre mot patois.
- * FAIRE AIGRE. Soulever ou disjoindre, en appuyant sur un levier — en provençal on trouve cette même locution, et, de plus, le mot **aigre** signifie orgueil, cale de bois ou de pierre qui soutient l'effort d'un levier employé à faire une pesée — Brachet, Fr., Dict. du patois savoyard : « **aigredon, aigredoeu**, s. m. Levier de bois pour soulever un fardeau »
- AIGRET (*égrè*), s. m. Raisin encore vert au moment des vendanges, impropre à faire du vin et qu'on épargne. Le grappillage autorise les malheureux à le récolter pour en faire leur piquette ou râpé — rad. **aigre**, de sa saveur âpre. Ordonnances et règlement général de la police de la ville de Lyon, 1662, p. 47 : « **aigrats**. »
- AIGUE (*égue*), s. f. Eau — Dr A. Besançon et E. Longin, Registres consulaires de la ville de Villefranche (Rhône), t. 1, p. 420 : « **ayguevier** », évier — Forme le radical de nombreux mots : **aiguade, aiguail, aiguayer, aigue-marine, aiguière** ; et des noms de lieu parmi lesquels en Beaujolais : **Aiguerande** (Belleville), **Aigueperse** — cf. **agua**, esp. et port.
- AILLE, s. m. pl. Mauvaises herbes de nos cultures, des genres *Allium* et *Muscari*, qui communiquent une saveur alliée au lait des vaches qui s'en nourrissent. Le *Muscari racemösum*, dans les vignes. L'*Allium vineale* et l'*Allium sphaerocephalum*, dans les vignes et les champs cultivés. L'*Allium acutangulum*, dans les prairies de la Saône. Ce dernier surtout déprécie le fourrage.
- AJOU (*äjou*), s. m. Oiseau.
- ADZORDI, adv. Aujourd'hui — correspond à **ajourd'hui**.
- AKETÔ, v. a. Ecouter — *akete me don*, écoute-moi ; it. **ascoltare**, écouter ; lat. **auscultare**, écouter — Hipp. Dict. : « **ascolter, ascouter, ascuter**, écouter. »
- ALI, s. m. Lie du vin — *celi van fa grou d'ali*, ce vin produit beaucoup de lie — cf. **aliter**.
- ALLIER (*aliär*), s. m. Sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia*. Les grives et les merles sont très friands des fruits ; les oiseleurs s'en servent comme d'un appât. — La Curne, Dict. : « **allier**, s. m. Espèce d'oiseau de proie »

— Dict. Trévoux : « **allier**, s. m. Filet tendu sur deux bâtons, propre à prendre des cailles et des perdrix, qu'on appelle aussi trimallier, parce qu'il est de trois doubles de mailles. Ces mots viennent du latin **alligare**, lier.

ALOGNE, s. f. Noisette, aveline. »

ALOGNAR (*alognâr*), s. m. Noisetier, avelinier — rad. **avellana**, lat. — **Aloignet** (com. de Saint-Mamert) : Les **Alogniers**, nom de lieu — G. Paradin, Mém. de ce qui a été fait, etc., Lyon 1904, p. 85 : « nous abbatismes les **allogniers** du verger. »

A LOUS, art. m. pl. Aux — à *tous* *hommo*, aux hommes; esp. **a los**.

A LE, art. f. pl. Aux — à *le femme*, aux femmes; esp. **a la**.

* **AMATER**, v. a. Amadouër.

AMANDRE, s. f. Amande; esp. **almendra**; it. **mandorla**.

AMANDRI, s. m. Amandier; esp. **almendro**; it. **mandorlo**.

AMBRE, s. m. Osier, *Salix vitellina, viminalis, purpurea*, etc. Le premier surtout est d'un usage général dans nos vignobles et en horticulture — Virgile, Les Géorgiques, livre 1, v. 205 : « *atque Amerina parant lentæ retinacula viti* » et ils préparent le saule d'Amérique (Ombrie) pour en faire des liens à la vigne encore souple.

ANÉ, adv. Aujourd'hui — vx. fr. **anuit**, aujourd'hui — Clément Marot, t. II, p. 85 : « Car les hautboys l'ont bien chanté **anuyt** » — angl. **night**, nuit : **to night**, aujourd'hui. Les anciens peuples du Nord, les Scandinaves, les Germains, les Gaulois, étaient dans l'usage de compter par nuit et non par jour.

* **ANEVIEU** (*ânevieu*), s. m. Orvet, *Anguis fragilis*; reptile dont les yeux sont très petits, ce qui lui a valu ses nombreux noms : pat. berrichon, **aneuil** — Hatzfeld, Dict. : « *orvet*, semble une forme influencée par l'ancien français **orb**, aveugle » — V. **borgne**.

* **APPESER** (*appezô*), v. n. Appuyer, peser fortement — *appezô don tin que vo porrà*, appuyez donc autant que vous pourrez.

APPLAYER (*appla-yé*), v. n. Atteler les bœufs au joug — *no vin applayé*, nous allons atteler les bœufs au joug — angl. **to apply** (*appla-ye*) v. a. Appliquer.

* **APPLETS** (*aplâ*), s. m. pl. Harnais pour bœufs.

APPONDRE, v. n. Atteindre, accourir, venir au secours — *ne porro pô y appondre*, je ne puis pas y atteindre; *appondô vito*, accourez vite; *appondu*, part. p. accouru, atteint; *ze si ap-*

pondu, je suis accouru; *no l in appondu*, nous l'avons atteint (à la course).

APPRÊVER, v. a. Mettre un champ en pré.

ARBEPAN, s. m. Aubépine — Cette forme masculine se trouve souvent en ancien français; elle est encore dans Rêgnier — lat. *alba spina*, blanche épine.

* ARCEGELET, s. m. Arbalète lançant des balles de terre — Olivier de Serres : « *arc agelet*, pour à jalet, arc-à-jalet arquebuse dont on se servait pour lancer des jalets ». — Dict. Trévoux : « *Jalet*, s. m. Petit caillou rond. Il est vieux et n'est plus en usage qu'en cette phrase, arbalète à jalet; parce que c'est une arbalète qui se charge avec une pierre ronde, telle qu'on en trouve dans les embouchures des rivières, qu'on nommait autrefois jalet, et maintenant galet. A défaut de cette sorte de pierre, on se sert d'une petite boule de terre grasse cuite qu'on met dans le panetier de l'arbalète et qui porte aussi le nom de jalet. Ce mot vient du grec *iallein*, qui signifie mettre, jeter, lancer, parce qu'on s'en servait autrefois comme de balles pour tirer. Il est plus court de dire qu'il vient de *jaculum*. »

ARDELLE, s. m. Fauvette.

ARDI, s. m. pl. Feux follets — lat. *ardere*, brûler; vx. fr. *ardre*, — cf. *ardent*, *ardeur*.

ARKINSON (*arcauson*), s. m. Euphorbes des prairies de la Saône, produisant un mauvais fourrage : *Euphorbia esula*, *palustris*.

ARME, s. f. Ame; usité seulement dans cette locution : *m'n arma oua*, ma foi oui — Li livres de justice et de plet, p. 365 : « *arme*, âme, personne; Li cors s'estent, et l'*arme* s'en parti (Ogier de Danemarche, v. 7780) : Quant l'*arme* iert partie dou cors (Rutebeuf, t. 1, 118) ».

* ARPENT, s. m. Empan.

* ARRAPER (*arrapô*), v. n. adhérer fortement, s'attacher — *celi malefan arrape*, cette crêpe s'attache à la poêle.

* ARRAPÉ (*arrapô*), s. m. Avare cupide.

* ARREGARDER (*arregardô*), v. a. Regarder — prov. *arregarda* — Li livres de justice et de plet, publié par Rapetti, Paris 1850, p. 202 : « *agarde*, avise, guette. »

ARRI, adv. conj. Aussi, également — *el l'arri kemîn vo*, il est également comme vous — G. Guigue, Tard-Venus, p. 23 : « me vulliers *arierz* remettre et rendre. »

ARRI, adv. et s. m. Arrière, *el l'in arri*, il est en arrière — V. *darri*.

- ARRIMÉ, adv. conj. Aussi, de même, également — *el l'arrimé avoā yello*, il est aussi avec eux — rad. **arri, mé**, davantage.
- * ARTIL, s. f. Teigne des vêtements, lainages, pelleteries, plumes, crins, grains, fruits, se rapportant à diverses espèces du genre *Tinea* (lépidoptères) : *T. pellionella*, *tapetzella*, *granella*, *crinella* : dont les chenilles nous sont toutes nuisibles — vx. fr. **arte**; prov. **arto**.
- ARTÉ, s. m. Orteil — *i se croyâ lo grou artē*, il s'est écrasé l'orteil — Paradin, Mém. de l'Hist. de Lyon, p. 341, l. 25 : « la pointe du gros **artail** » — Hatzfeld, Dict. : « orteil, s. m. pour **artail**, du lat. **articulum**, etc. »
- * ARTISON (*artilzon*), s. m. Vrille, Anobium pertinax ; coléoptère dont la larve produit la vermoulure des meubles, planchers et boiseries de nos habitations.
- * AUBÉPIN, s. m. Aubépine — Clément Marot, p. 765 : « **Aubépins** blancs » — nom de lieu : **L'Aubépin**, com. de Larajasse (Rhône).
- AVANNA (*avan-na*), s. f. Avoine — lat. **avena**.
- * AVANTER (*avintō*), v. a. Retirer, extirper, dégager de, arracher, aveindre — Vieux mot de même origine que **avantage**, ce qu'on retire de — rad. **avant**, mettre en avant, avancer — *La seille è vestō dîn lo puit, ne povo pô l'avintō*, le seau est resté dans le puits, je ne peux pas l'en retirer.
- AVISER (*avezō*), v. a. Regarder — Ne s'emploie guère qu'à l'impératif : *avezō don ! regardez donc !* — Dict. Trévoux : « **aviser**, voir de loin, ou découvrir avec quelque recherche ou application. Prospicere. Je vous ai avisé de cent pas. Il avisa son ennemi qui s'était caché dans la foule. Il est bas en ce sens, et de la lie du peuple. Ainsi au lieu de dire : Il **avisa** un homme sur une tour, il faut dire : il découvrit un homme sur une tour Vaug. »
- AVOĀ (*avoā*), prép. Avec — *el l'avoā yello*, il est avec eux — Hatzfeld, Dict. « vx. fr. **avuec**, composé de *apud hoc*, xi siècle, **avoec**, Roland, 180 » — Jean de la Mure, État des dépenses, etc. 1350, in : Ann. Soc. littér. Lyon 1878-1879, p. 288 : « **avoy** lo dit bailli. »
- AVORRI, adj. Dégouté, sans appétit — *el l'avorri, avoya, i ne vu vin minghiè*, il est dégouté, sans appétit, il ne veut rien manger — cf. **abhorrer**, avoir en horreur, prendre en aversion — Rabelais : « **abhorri**, part. p. » : lat. **abhorrere** ; it. **abborrire** ; rom. **abborrir**.
- A L'AVRĒ, loc. adv. A l'abri, à couvert — *no vin no forrō à l'avré*

din cela cabana, nous allons nous abriter dans cette cabane, — Bonnefoux et Paris, Dict. de la marine à voiles : « **Hâvre**, (angl. **harbour**) s. m. Petit port très à l'abri » — Régnier, « N'est-ce point la loi des fortunes humaines, qu'elles n'ont point de **hâvre** à l'abri de tout vent. » — cf. les noms de lieu : Avrée, Avrecourt, Avremesnil, Avricourt.

* **BACHAT** (*batsé*), s. m. Auge, bassin d'une fontaine — G. Paradin, Mém. de l'hist. de Lyon, p. 433 : « Cette pierre sert de **bachat** ou auge et réceptacle de l'eau d'une fontaine d'un village [Saint-Rambert], près l'église, auprès de l'abbaye de l'Isle Barbe. » — rad. **bac**.

* **BACHES**, **BAGES** (*bôdže*), s. f. pl. Cypéracées diverses des marécages : laiches, jones des chaisiers et, par extension, les herbes paludéennes que les agriculteurs emploient comme litière, fanes de pommes de terre — Larousse, G. Dict. : « **Bauge**, s. f. du bas lat. **baugium**, même sens), t. de vénerie, lieu fangeux où le sanglier se retire.

* **BACHUÉ** (*bâchu*), s. m. Vivier, bateau muni d'un réservoir dans lequel on met le poisson vivant qu'on vient de pêcher pour le conserver vivant : l'eau y entre par des trous qui sont aux côtés — Registres consulaires de Villef. t. 386 : « tenir un **bachuer** à poisson en la Pescherie (1469).

BAGNON, s. m. Baquet, vase de bois ou en métal, servant aux divers usages du ménage.

* **BAGUER** (*bagô*), v. n. Tailler la vigne en laissant un sarment ou baguette pour forcer la production.

BAILLER, v. a. Donner — *baille li don on sou*, donne-lui donc un sou — Dans l'ancien français, ce mot avait un sens plus étendu, mais tous les auteurs français antérieurs au 17^e siècle l'ont employé dans le sens de donner.

* **BAISSES** (*bässe*), s. f. pl. Lieux bas des plaines, dépressions, bas fonds — *n'y a fô dzelô su le cule, mai le basse sont tote ramasso*, il n'y a pas gelé sur les côteaux, mais les plaines basses sont toutes ravagées — rad. **bas** — **La Baisse**, **Les BaisSES**, noms de lieu du département de l'Ain.

* **BALLOUFFE**, s. f. Balles ou glumes d'avoine, servant à faire des paillasses de lit, pour les nouveaux-nés principalement.

* **BALME**, s. f. Talus — *et a grimpô su la balma*, il a gravi le talus — Forme de nombreux noms de lieu, dans l'Ain, parmi les terrains tertiaires ravinés par les eaux.

* **BALMEYER**, v. n. Biaiser en profitant d'un talus pour arriver au

- but terme du jeu de boules] — *balmevô donc iqui*, biaisez donc ici.
- BARDELLE, s. f. Vache tachetée.
- BARCELLE, s. f. Baril, pièce de vin de 220 litres — *ze li é vîndu na bareille de van*, je lui ai vendu une pièce de vin.
- * BARICOLÉ, adj. Bariolé, bigarré — Littre identifie baricolé et bariolé.
- BARNÉ, s. m. Tisonier; pique feu, de fer forgé, en forme de long tube terminé en fourche, permettant de souffler et de piquer le feu pour l'attiser — D^r L. Missol: L'Ancien Hôtel-Dieu de Villefranche, p. 27: « un **bernard** de fert » — cf. **barnau** s. m. Feu de joie du mardi gras et du dimanche des brandons, en Forez.
- BARRAGHIÉ, v. n. Travailler péniblement à mettre en ordre l'intérieur d'une maison.
- BARROT, s. m. Charette entourée d'ais — Hipp., Dict.: « **barrot**, tombereau. »
- BARROTA (*barrota*), s. f. Brouette à parois pleines — Ordonnances et règlement général de la police de la ville de Lyon, 1662, p. 70: « **barrottes**, brouettes » — diminutif de **barrot**.
- BARROTÔ, s. f. Brouettée — *dzi voui menô na barrotô de femi*, j'y vais mener une brouettée de fumier.
- BASANE (*bazana*), s. f. Grand tablier de cuir que les paysans revêtent au travail pour protéger leurs vêtements; son imperméabilité leur permet de s'en recouvrir contre la pluie — rad. **basane**, peau de mouton.
- * BASSIN, s. m. Casse à boire, en métal, servant à puiser l'eau dans le seau.
- BASSOUILLE (*basso-ye*), s. f. Boue liquide — synonyme de **gabouille**, **patrouille**.
- * BATAILLER, v. n. Barguiner, hésiter, rester indécis.
- * BATURE, s. f. Batterie, bataille qui suit une querelle — Villon, Le grand testament, huitain cxxix: « quoy que couste **bature**. »
- BECAFI, BECFI, s. m. Bec-figue — Dict. Trévoux: « **beccafigue**, s. m. Becfigue est plus doux et plus usité. On dit aussi **beccafi**, par apocope ou abréviation, et au pluriel **beccafis** » — Privat-Deschanel et Focillon, Dict. des sciences: « Les différentes espèces de fauvettes et presque tous les oiseaux à bec mince et effilé qui, pendant l'été, vivent d'insectes, mangent en automne des raisins, des figues surtout, dans le Midi et en Italie, ce qui leur a valu à tous, sans distinction, le nom de

bee-figue: cette nourriture les engraisse et communique à leur chair un goût exquis, qui en fait un mets très recherché dans le Midi, où ils deviennent l'objet d'une chasse assidue soit au filet, soit avec des nappes ou lacets. »

BECUÔ (*be-tsô*), s. m. Airelle, fruit du *Vaccinium myrtillus* — rad. all. **Bischoff**, évêque — On donne le nom de *bichof* à une boisson obtenue en faisant infuser à froid ou à chaud dans le vin, du citron ou de l'orange. Sa couleur, de même que celle du jus d'airelle, rappelle celle de la soutane des évêques catholiques.

BÉLÔ, v. n. Pleurer — Dict. Trévoux : « **bésler**, se dit figurément, mais dans le style bas, des cris des petits enfants qui souffrent quelque douleur ou qui veulent avoir quelque chose. Il ne faut pas laisser accoutumer les enfants à **béler**. Dérivation de sens du français **bêler**, v. n. Faire des bêlements: onomatopée (du mouton). »

BENATI (*benâti*), s. m. Bénitier — Dict. Trévoux : « **benétier** ou bénitier, s. m. Le dernier est le meilleur. M. Ménage est pour **benétier**, mais il avoué que l'usage est pour bénitier. On disait autrefois benoistier, et on prononçoit benaitier. Tous les auteurs au-dessus de 60 ans écrivent benoistier. »

BENNE, s. f. Portoire, vaisseau de bois ovale dont on se sert pour porter la vendange de la vigne à la cuve. La benne contient 80 kilos environ de vendange. Elle se porte à deux hommes, sur l'épaule, suspendue à un fort bâton, nommé *brevi*, par deux liens d'osier accrochés à chacune des poignées ou *cornes* de la benne. Dans les vignobles montueux, où cette manœuvre à deux serait trop pénible, on emploie le *benot*, de la contenance de 50 kilos environ, porté sur l'épaule par un seul homme — rad. **benne**, vx. fr. corne, poignée de la benne — Les Commentaires de M. P. André Matthiolus, sur les six livres de Dioscoride, 1605, p. 150 : « Les cerfs sont armez de grandes **bennes** et cornes. » — Hipp. Dict. : « **ban**, **banne**, corne. » — Prov. **cournudo**; dialecte des Alpes, **cournuo**; rom. catalan, **cornuda**; bas-lat, **cornuta**.

** **BENOÏT, -TE**, (*benâ, -te*) adj. Béni, bénie — Dict. Trévoux : « **benoist**, **benoiste**, adj. vieux mot qui signifiait autrefois béni, sacer. » — *égue benâte*, eau bénite.

* **BENOU**, s. m. petite benne. V. ce mot.

* **BERTE** (*bârta*), s. f. Récipient de fer blanc, pour transporter le lait, d'une capacité de 8 à 10 litres.

* **BICHERÉE**, s. f. Mesure agraire équivalant à 10 ares 55 centiares.

- à Villefranche : à Chamelet : 12 ares 87 centiares : à Tarare : 15 ares 82 centiares : en Lyonnais : 12 ares 97 centiares.
- * **BICHER** (*be-tchè*), s. m. Mesure de capacité pour les matières sèches : sans coupon = 25 litres ; avec coupon = 28 litres : à Anse : 25 litres : à Lyon : 34 litres.
- ** **BICHONNÉE** (*be-tsonû*), s. f. Bicherée — Louvet. Hist. Beaujolais, t. I, p. 55 : « 4 **bichonnées** de terre ».
- * **BLANC**, s. m. Vieille monnaie qui valait 5 deniers à raison de 12 deniers au sou — Ce mot n'est conservé que dans l'expression **six blancs** pour 2 sous 1/2.
- * **BLANCHAYAGE** (*blintséyadzo*), s. m. (vitic.). Défonçage, défoncement du sol ; terrain qui a subi cette opération.
- * **BLANCHAYER** (*blintséyé*), v. n. Défoncer le sol pour préparer une plantation de vigne. Cette culture nécessite des labours préparatoires profonds, vu la pénétration de ses racines.
- * **BLETON**, s. m. Béton — cf. **blottir**.
- BLEU** s. m. Balle du blé — Cette partie, que l'on sépare du froment par le vannage, est utilisée dans l'alimentation des animaux, notamment des vaches, mais elle est peu estimée — La Curne, Dict. : « **pelue**, balle du blé ». « Nous avons vendu... au couvent de Corbie, tous les fourrages et le grain et le **pelue** et le conroi de nous et de no maisnie quant on vane (Grand cart. de Corbie, fol. 132 an. 1253). » — Cl. Rey, Ann. Soc. Linnéenne, Lyon, 1882, p. 140 : « les balles ou **ballous** de blé » — Rabelais : « **belutaige**, blutage, action de bluter la farine » — Hofmann, Pariser Gloss. 204 : « **belutel**, bluteau ». — cf. **éplucher**.
- * **BOCON**, s. m. Boucon, mets ou breuvage empoisonné.
- * **BOÏVE**, s. m. et adj. Patelin enjôleur — Allusion aux manœuvres insinuantes des **bohémiens** errant dans nos campagnes. Ce mot se retrouve dans les idiomes méridionaux.
- BOISSON**, s. m. buisson — La Curne, Dict. : « Mas il ne pense qu'à lui traire toute l'espergne et moisson : Aussi pris comme lièvre en **boisson** (Hist. de France en vers, à la suite du R, de l'auvel, fol 67). » — rad. **bois**.
- BOITËYER**, v. n. Boïter.
- BORGNE**, s. m. Orvet. *V. anevieu*.
- BORMATE**, s. f. Aristoloche clématite. Mauvaise herbe dont les racines sont difficiles à extirper de nos vignobles. Barral (Dict. d'agriculture) donne le nom de **pommerasse**, en raison de son fruit volumineux arrondi en pomme.

BOTERON, s. m. Crapaud — La Curne, Dict. : « **botereau**, **bote-rél**, s. m. crapaud. »

BOTTE, s. f. Mesure vinaire de la capacité de deux pièces de vin — 450 litres environ. — N'est usité que dans cette locution : « *avoué le montô na bolla suffit dîn lou mauvé tseman*, avec les montées une botte suffit dans les mauvais chemins — rad. **boutés**, gr. de bœuf, outre faite avec une peau de bœuf — fr. **boute**, outre, tonneau pour le transport du vin, pour contenir l'eau douce à bord d'un bâtiment — Diderot et D'Alembert, Encyclopédie : « **boute**, peau de bœuf préparée et cousue, pour transporter le vin et d'autres liqueurs, au travers des montagnes et des lieux difficilement praticables. Ces vaisseaux sont d'un usage bien plus commode que les barils de bois, qui, n'étant point souples comme ces vaisseaux de cuir, incommoderaient et blesseraient les mulets et autres bêtes de somme, dont on se sert pour ce transport. Les boutes sont sans poil. Le vin ne s'y conserve pas, et y prend un mauvais goût, s'il y reste trop longtemps; c'est pourquoi aussitôt qu'il est arrivé aux lieux de sa destination, il faut le survuider dans des tonneaux de bois. » — Guigue G., Archives du Rhône, E supplément 811, f. 217, v^o : « en 1762 vin vendu 30 livres la botte ».

BOUIS, s. m. Buis, *Buxus sempervirens*. — La forme **bouis** est fréquente au 17^e et au 18^e siècles. Richelet (1680) la dit plus usitée que buis.

* **BOULON**, s. m. Cochonnet; au jeu de boules, boule plus petite qui sert de but.

** **BOULONGER** (*bolondzi*), s. m. Boulanger — La prononciation patoise permet de rapprocher le mot **boulangeon**, grosse étoffe grise inutilisable en papeterie, ayant pu servir de vêtement de travail.

* **BOURRE**, s. f. Buse ordinaire.

* **BOURRIÈRE** (*borrô*), s. f. Averse.

* **BRAISES** (*brâze*), s. f. pl. Miettes — *i ne fô pô pârdre le brâze de ton pan*, il ne faut pas perdre les miettes de ton pain — Par analogie avec la **braise** ardente qui se fuse en cendres.

* **BRAME**, s. f. Brème, *Cyprinus brama*, L.

BRAVOURE, s. f. Honnêteté, probité — rad. **brave**, honnête.

BRAYER (*bréyé*), v. a. Broyer — Se trouve dans les Dictionnaires d'Oudin et de Cotgrave.

BREÇA, (*breça*) s. f. bêche — La Curne, Dict. : « **berse** s. f. bêche »; « Ils ne sçavoient que c'estoit de rasoir, de ciseaux, de lan-

cettes, de compas, de marteau, de hache..., de houe, de pioche, de herse, de coutre (Contes de Cholières, Paris, 1610-1013, in-12) — Hipp. Dict. : « **berce**, bêche..., espace de 7 pieds, droit des étangs. »

BRÉCU, s. m. Primevère officinale — Par contraction de **braia-de-coaguieu** ; le Dict. de Mistral fournit toute la transition. Allusion à la corolle tubuleuse jaune, d'où cette dénomination pittoresque de **culotte-de-coucou**.

BREGO, s. m. Ixode réduite ou ricin (Ixodes ricinus, L.), acarien parasite des chiens, des chevaux et parfois de l'homme lui-même. La femelle gonflée d'œufs atteint un centimètre de long et simule une graine de ricin. L'Ixode hexagone, espèce voisine, s'attaque surtout aux chiens de chasse. — V. **iache**.

* **BRETAGNE**, s. f. Taque, pièce de fonte ou de fer, quelque fois unie, le plus souvent ornée de dessins et d'écussons, qu'on applique contre le fond de la cheminée, pour défendre le mur de l'action du feu. — Dict. de Monet : « **bretagne** de cheminée, pierre contre laquelle s'allume le feu. » — Havard, Dict. de l'ameublement : « Pour avoir fait un fourneau de la hauteur de deux estages, fourny la taille, les jambages et deux **bretagnes**, etc. (Comptes de la ville de Lyon, 1638). »

BRÉTO, v. n. Braquer, en parlant d'un char — *brëtô don de ceti chhan*, braquez-donc dans cette direction — La Curne, Dict. : « on disait **brater** un char dans le sens où nous disons braquer le timon d'un char (Dict. d'Oudin et de Cotgrave). »

BRETONNÔ, v. n. Bourgeonner (vitic.) — prov. **broutouna** ; esp. **brotar** — V. **brot**.

BREVI, s. m. Barre de bois où l'on suspend une benne de vendange à l'aide de deux liens d'osier accrochés aux cornes, et que deux hommes portent sur l'épaule.

BROCHES (*broise*), s. f. pl. Plantiers (vitic.).

BROÇON, s. m. Bec d'un vase servant à verser un liquide : gouttière ; bec de lampe — Hatzfeld, Dict. t. I, p. 7 : « **broçon**, vx. français, visière. » — Brun-Durand, Inventaire des biens d'un barbier de Crest, en 1427, in : Bull. hist. et philol. 1899, p. 456 et 461 : « Unum erocibolum lotoni honum cum sex **brousonis**. Il s'agit d'une lampe à 6 bees ». — Cf. **broc**, vase à anse, à ventre renflé, à col étroit, à bec évasé, en bois cerclé de fer ou d'étain, contenant 12 à 14 litres et qui sert à tirer le vin, particulièrement chez les marchands de vin — Hatzfeld, Dict. : étymologie, du lat. pop. **brocchum**, mot qui

désigne un homme dont les dents sont saillies, et qui a été appliqué, par analogie, à un vase à bec. »

BRONDE, s. f. Rameau d'un arbre.

BRONDES, s. f. pl. Ramure, branchages d'un arbre. — Noms de personnes : **La Bronde**, **Bronde** — prov. **broundo**. — Du Cange, Gloss. fr. : « **bronde**, branche d'arbre », gl. **sbrondatus** — lat. **frons**, **frondis**, feuillage.

* **BRÔR** (*bro*), s. m. Brout, bourgeon épanoui, jeune pousse de la vigne. — Cf. **broutille**, **Les Brotteaux** (Lyon).

BRÔVA (*brôva*), s. f. Génisse, femelle du taureau.

BRÔVO, **BRÔVA** (*brôvo*, *brôva*), adj. joli, ie : élégant, te — *que vos avi on brôvo tsapîo !* que vous avez un joli chapeau !

** **BUÉE** (*beya*), s. f. Lessive. — Admis par l'Académie en 1762, mais signalé comme vieilli. Nous avons conservé **buée**, vapeur d'eau, **embué**, **buer**, **buandier**, **buandière** et **buanderie**. — *No fin la beya*, nous faisons la lessive. — D^r Missol, L'Ancien Hôtel-Dieu de Villefranche, p. 11 : « Une gerle pour **buyer** les linges ». — Havart, Dict. : « pour faire **buander** la tapperie d'icellui Seigneur (Comptes du roi René, 5 avril 1454) » — vx. fr. **buer**, faire la lessive ; prov. **bugado**, lessive ; **bugada**, lessiver ; **embugada**, entasser dans le cuvier, mettre à la lessive ; ital. **bucata**, lessive ; **imbucatare**, lessiver. — Ce dernier mot permet de rapprocher le latin **imbuerere**, imbiber, imprégner, baigner, abreuver : qui a formé le français **imbu**, pénétré. — Guillemaut L., Dict. patois de la Bresse Louhannaise : « **embuer**, mettre la lessive dans le cuvier ».

BURIE, s. f. Bouverie, marché aux bestiaux — *bu*, pat. bœuf.

CABANE, s. m. Surtout, manteau contre la pluie — vx. mot. — Cf. **cabane**.

CADET, s. m. Fils — *el l'avoî son cadé*, il est avec son fils.

* **CADETTE**, s. f. Dalle pour trottoirs, et, dans les maisons, pour couloirs, allées et pièces de service. — Les carriers ont donné le nom de pierre **cadette** aux bancs minces des assises entrecoupées du Sinémurien, par opposition à son aînée, la pierre des gros bancs. L'adjectif est devenu substantif. Cette pierre, très fossilifère, d'une taille difficile, est employée brute pour clôture, sous le nom de **luze**. — Havard, Dict. « Les intéressés ne pourront placer, sur le front de leurs constructions, des **cadettes** sur rue, que de la largeur d'un pied et demy et à fleur de pavé. (Actes consulaires de la ville de Lyon, série BB, reg. 190, année 1630) ». — V. Archives municipales de Villefranche, BB, 7, f^o. 258 r^o et 250 r^o.

- * **CADETTER**, v. a. Daller (avec des cadettes). — Ces deux mots se trouvent dans Pomey et dans Richelet.
- CAFI**, adj. Rempli, farci, comblé, gorgé, bondé. — *Celi tepan a de mauzoie, y in e caji*, ce pot a des fourmis, c'en est rempli. — Mistral, Dict. prov. : * **cafi** v. a. remplir en pressant, peut dériver du même mot **cafi**, ou **cafis**, mesure de grains usitée autrefois à Marseille, appelée **cahiz** en Espagne et **cafiso** dans les États barbaresques.
- CAILLAT**, s. m. Caillé, lait caillé.
- CAILLE**, s. f. Truie.
- * **CAILLE DE S^t-JEAN**, Coccinelle. — De même que pour l'oiseau du genre Perdrix, ce mot indique une allure lourde et massive.
- CAILLON**, s. m. Pore. — Cf. *caillat*, lait tourné formant la nourriture des porcelets. — **Caion**, pore, Dict. La Curne, Du Cange, Nicot, Oudin. — Cf. fr. **caillot**.
- CAILLON DE CÔVE**, Cloporte, Oniscus asellus. — Les dénominations vulgaires de cet habitant de nos caves l'assimilent à un porc : porcelet de S^t-Antoine, etc.
- CAILLOT** (*gaillo*), s. m. Flaque d'eau — *dze me si moye lou piè din ou gayo*, je me suis mouillé les pieds dans une flaque d'eau — abusivement, de **caillot**, grumeau, petite masse de liquide coagulée.
- CAJÔ** (*câjô*), s. m. Caillette, quatrième estomac du veau, d'où l'on extrait la présure, qui sert à faire cailler le lait.
- * **CALADE**, s. f. Parvis dallé, devant l'église Notre-Dame-des-Maraîs. — Ce rendez-vous favori, agréablement situé au centre de notre ville, a valu à nos concitoyens le sobriquet inoffensif de **Caladois**. — Rubys, Histoire véritable de Lyon, page 400, lignes 7 et 8 : « Monsieur de Sauls se pourmenait sur la **calade** de Saint Jean avec sa garde ». — Ordonnances et règlement général de la police de la ville de Lyon, 1662, p. 7 : « parvis, appelé vulgairement la **Callade** S^t-Nizier ».
- * **CAQUILLON**, s. m. Baril de 50 litres de capacité environ, rad. **caque**, baril.
- CARAT**, s. m. Jeune ferges en Dombes.
- CARMINIRIN**, s. m. Mardi-gras : masque du Carnaval — vx. fr. **carême-entrant**, **carême-prenant**, carnaval.
- CARREYER**, v. a. Jeter, lancer — *I m'a carreya de piârre*, il m'a jeté des pierres — *carreyô don cînqui*, jetez-donc cela. — Dict. Trévoux : * **Quarreau**, on donnait autrefois ce nom aux grosses pierres qu'on jetait dans les villes avec les mangonneaux ». — Larousse, Dict. : « Dans le Moyen-âge on dési-

gnait sous le nom de **carreau** un projectile de guerre d'un très grand usage avant l'invention de l'artillerie. C'était un énorme javelot, un trait puissant en fer, de forme carrée, qui était lancé par la baliste. La forme quadrangulaire de son fer lui valait son nom de **carreau**. — Cf. angl. *to carry*, lancer (des projectiles). **carrier**, lance de pulvérisateur à mildiou — rad. **carreau**, lancer des carreaux.

** **CASSE** (*caisse*), s. f. Poêle à frire. — Havard, Dict. : « Trois **cas**ses frissoires de peu de valeur (Invent. de Jeanne Langlois ; Villefranche, 1607) ». — Lyon possédait la rue **Casse-froide**, dans le quartier des Augustins. **Casse-froide**, hampeau de Vécours (Ain). — Cf. **cas**se-à-boire, **casserole**.

* **CATON**, s. m. Grumeau — prov. **catounn**.

* **SE CATONNER**, v. pron. S'agglomérer en grumeaux — **catonné** p. p. aggloméré en grumeaux.

CARTOUCHES, s. f. pl. Pommes de terre — allem. **Kartoffel** ; ital. **tartufo bianco** ; **tartufo nero**, truffe. — Olivier de Serres, Théâtre d'agriculture, 1599, t. II, p. 2496 : « **cartoufle** » pomme de terre. — Grande Encyclopédie : « Grâce à Gaspard Bauhin (Phytopanax, Bâle 1596), la pomme de terre, cultivée dans le Jardin botanique de Bâle, gagna peu à peu les cantons de l'ouest de la Suisse : puis elle passa dans la Franche-Comté, la Bourgogne et le Dauphiné. Clusius reçut à Vienne, en 1588, deux tubercules désignés sous le nom de taratoulli (truffe de terre) ».

CELI, **CELI-QUI**, pron. dém. Celui, celui-ci : **cela**, **cela qui**, pron. dém. celle-ci.

CELIJAR, s. m. Cerisier — it. **ciliégio**.

CELISE, s. f. Cerise — it. **ciliégia**.

CEMENTIERE, s. m. Cimetière. — Registres consulaires de Villefranche, t. I, p. 129 : « clousure du **cymentière** 1437 » — prov. **ce menteri** ; esp. **cementerio**, **cimenterio**.

** **CEN** (*cin*), adv. Çà, **cela** — **cinqui**, **ceci** ; **cin dessus** **dessous**, ce dessus dessous ; **cin devin** **davri**, ce devant derrière. — Jusqu'au XVIII^e siècle on a écrit : **cen dessus** **dessous**, **cen devant** **derrière**, logique que confirme l'espagnol : **lo de arriba a bajo**, le dessus dessous.

CENTFOIE, s. f. Feuillote ; de sa contenance : 105 à 110 litres.

CEPA (*ce-pa*), s. f. Cep, pied de vigne — esp. port. **cepa**, s. f. — Dans le canton du Bois-d'Oingt **suppa**, s. f.

CERASULE (*cerâzule*), s. f. Cigale, *Tibicina hæmatodes*, L.

CETI, pron. ilén. Ce, cet — **ceti ar**, cet an ; **ceta**, cette : **ceta fene**,

- cette femme. — La Curne, Dict. : « *ceti*, pour celui-ci (Geoffroy de Paris à la suite du Roman de Fauvel, fol. 53) ». — vx. fr. *cesti*, *cestuy*, celui, celui-ci.
- * **CHA** (*châ*), à **châ un**, à **châ deux**, etc., à **châ peu** loc. adv. Un à un, deux à deux, peu à peu. — Ces expressions équivalent à **chaque un**, **chaque deux**, **chaque peu**, ou comme on écrivait au 13^e siècle, **chasc'un**, **chasc'deux**.
- CHAILLE** (*châille*), s. f. Écale, brou : enveloppe verte, fibreuse, coriace qui revêt la coque de la noix, de l'amande, de la noisette, etc. — all. **Schale**, écale. — Rabelais, liv. I, chap. 25 : « **challer** des noix », et l'on trouve dans le glossaire : « **eschaller**, écaller des noix ou autres fruits à coques ».
- * **CHALÉE** (*chalée*), s. f. Sentier dans la neige.
- ** **CHAMBE** (*tsamba*), s. f. Jambe — *la tsamba*, la jambe : *le tsambe*, les jambes.
- ** **CHAMBAROTTA** (*à tsambarota*), loc. adv. à cloche-pied — **chamba**, jambe ; it. **rotta**, cassée : lat. **rupta**.
- * **CHAMBRILLON**, s. m. Chambrière postérieure d'une charrette, en forme de quille, tandis que la chambrière antérieure est en forme de v — rad. **chambrillon**, petite servante ou chambrière à petits gages.
- CHAMOURÉ**, s. f. Purée, flanc de courge. — Ce mets des vendeurs leur a valu le sobriquet de **chamouris**.
- CHAMPÉIAGE** (*tsimpéiadzo*), s. m. Pâturage.
- * **CHANÉE**, s. f. Chéneau, gouttière, canal demi-cylindrique, de ferblanc, de zinc, fixé au bord du toit, pour recueillir l'eau qui s'égoutte et la conduire aux tuyaux de descente, dans les gargouilles.
- * **SUR CHANT**, loc. adv. Sur la base la moins large. — On dit mettre **sur chant** une pierre de taille, une pièce de bois rectangulaire, pour indiquer une position verticale des bases les plus larges. — Halzfel, Dict. : « du lat. **canthum**, grec : **canthos** (proprement coin d'un objet) ». — Cf. **chantier**, ce qui sert de support à la pièce de bois que façonne le charpentier, ou au bloc du tailleur de pierres. — V. **enchant**.
- * **CHAPON**, s. m. Sarment coupé pour bouture (vitic.) — a signifié originairement bouture à talon. — Olivier de Serres, Le Théâtre d'Agric. 1600 : « On a soin en le taillant sur le cep qu'il soit terminé d'un bout par un peu de vieux bois, qui lui donne, suivant quelques-uns, l'air d'un cul de **chapon** ».
- * **CHAPONNIÈRE** (*tsaponière*), s. f. Rangée de ceps. — Dans la culture à souches basses on pratique l'accolage en reliant les

pampres de deux ceps. On nomme *passée* l'intervalle resté libre entre deux rangées ou *chaponnières* accolées sur chaque côté transversalement.

- * **CHAPOTER**, v. n. Frapper à coups redoublés avec un instrument tranchant. — Oudin et Cotgrave, *Dict.* : « **chapoter**, hâcher ».
- CHARASSON** (*tsarasson*), s. m. Échelier, rancher : échelle à un seul montant pour la cueillette des fruits.
- * **CHARBONNAILLE**, s. f. Braise de boulanger, menu charbon de bois.
- ** **CHAUFFER** (*tsarfô*), v. n. et a. Chauffer. — Registres consulaires de Villefranche, t. I, p. 426 : « maison **charffoyre** ». — vx. fr. **chalfer**.
- * **CHARMIÈRE**, s. f. Charme. *Carpinus betulus*, L.
- * **CHARROIR** (*tsarâ*), s. m. Chemin de charroi — terme usité dans les actes de ventes.
- * **CHARVEYRON**, s. m. Chaille, rognon siliceux qui se trouve abondamment dans la pierre jaune du Bajocien. — Nom d'homme : **Charveyron** ; **Charveyron**, hameau de Lagnieu (Ain).
- CHASIÈRE** (*tsôzière*), s. f. Cage à chaires-voies, suspendue sous un hangar pour faire sécher les fromages — *na rouelle de tsôzière*, un fromage blanc. — Olivier de Serres, *Théâtre d'Agric.*, t. II, p. 849 : « **chazière, chasie** » même sens — angl. **cheese** (*chize*) s. m. fromage — lat. **caseus, caseum**, fromage : **casearius**, relatif au fromage — esp. **queso**, fromage. **quesera**, fromagerie — it. **cacio**, fromage. — On sait d'ailleurs que **fromage** vient de *formage*, dérivé de *forme* ; proprement, lait caillé dans une forme. — Cf. **chassie, chassieux**, du lat. **caseus**. Les Allemands disent **Augenkäse, Augenbutter**.
- CHAUD** (*tsô*), s. f. Chaleur — *I cran la tsô*, il craint la chaleur. V. **froid**.
- * **CHAUDIER** (*tsoudi*), s. m. Chauffournier.
- CHAUSSES** (*tsôce*), s. f. pl. Bas ; tissu de laine, tissu de coton, etc. adapté au pied et à la jambe pour la couvrir. — **Chausses**, partie du vêtement que portaient autrefois les hommes, sorte de culotte qui tantôt n'allait que jusqu'aux genoux (**haut-de-chausses**), tantôt avait un prolongement, dit **bas-de-chausses**. Par abréviation, le français a conservé **bas**, et le patois **chausses**. — Cf. **chaussette**, demi-bas que portent les hommes, les enfants. — *Dzê raccommadô na père de tsôce et*

- na père de tsôsete*, j'ai raccommodé une paire de bas et une paire de chaussettes.
- * CHAVASSE, s. f. Fane des plantes à racines alimentaires : raves, navets, radis, carottes, betteraves, etc.
- * CHÈNE (*tsôno*), s. m. Rosette de feuilles radicales hibernantes de la Centaurée jacée, plante fourragère de nos prairies. Elle monte et fleurit en juin. Ses rosettes radicales qui se développent dès l'automne, sont fort recherchées par nos ménagères en hiver et au printemps pour être mangées en salade. Ce nom populaire provient de la dentelure sinueuse à lobes arrondis, simulant la feuille du Chêne rouvre.
- SE CHETÔ, v. pron. S'asseoir — *chetô ro don*, asseyez-vous donc — esp. *sentar*, s'asseoir. — V. *achetô*.
- ** CHEVAU (*tserau*), s. m. Cheval.
- ** CHÛAR (*tiâr*), adj. Cher, qui est d'un prix élevé — *ye trop tiâr*, c'est trop cher — *cher, chère*, termes de tendresse, se disent *tser, tsère*. — H. Estienne, La précellence du langage français, p. 109 : « *chier*, vieille forme de cher, qui est d'un prix élevé ».
- ** CHÈVRE (*kierva*), s. f. Chèvre — G. Paradin, Chronique de Savoie, 1002, p. 10 : « *chievre* » chèvre.
- CHOIX (*tsôâ*), s. m. pl. Fanes de pommes de terre et de certaines légumineuses : fèves, pois, haricots, etc.
- ** CHOMMER, v. n. s'arrêter, se tenir tranquille — ne s'emploie qu'à l'impératif et en s'adressant aux enfants : *tsome don*, reste donc tranquille — vx. fr. *chommer* — actuellement : *chômer*, cesser de travailler.
- * CIVIÈRE (*cevière*), s. f. Brouette à claire voie. — La Curne, Dict. : « Un laquais qui roule une *civière* et une malle verte dessus (D'Aubigné, Feneste, IV, 13) ». — V. *barrota*.
- * CIBOU (*cevu*), s. m. Ciboule, *Allium fistulosum*, L., plante potagère. — Olivier de Serres : *civot*, ciboule — vx. fr. *cive*, oignon : qui a donné son nom au *civet*, ragoût cuit dans du vin avec des cives. — Cf. *civette*, ciboulette, oignon de Florence, *Allium schœnoprasum*, plante potagère.
- ** CLAVELIÈRE (*chhavelière*), s. m. Vrille, percelette. — Lebrun de La Rochette, Le procès civil et criminel, t. II, livre second, p. 125, ligne 9 : « Interrogé où il avait prins la bouteille, entonnoir, *clavelière*, etc. » — prov. *claveliero*.
- ** CILAN (*chhan*), s. m. Côté, direction — *avezô don de ceti chhan*, regardez-donc de ce côté, dans cette direction — à *chlan de l'elise*, à côté de l'église (Haut-Beaujolais).

CLIAU (*chlhô*), s. f. Clef — lat. *clavis* ; it. *chiave* ; prov. *clau*, *cliau*.

** COINT, COINTE (*coan*, *coando*), adj. Agréable, joli, beau (en parlant du temps). — *Lo tin é bien coando*, le temps est fort beau. — Nom d'homme. Coinde.

SE COISER (*coijer*), v. pron. se taire — *coizc te don ! tais-toi ! — vu te te coijé !* veux-tu te taire ! — imp. *coijîn no*, *coizô vo* — subj. *que dze me coise*, *que te te coise*, *qui se coise*, *que no no coijyîn*, *que no vo coijyô*, *qui se coijan* — rad. *coi*, se tenir c. à, s'adoucir, s'apaiser. — La Curne, Dict. : « coiser, se taire, se trouve dans S'-Bernard. — Cf. lat. *quietus* ; angl. *quiet* (couaite) ; fr. *quiétude*. — Hipp. Dict. : *se coiser*, *se coisir*, se taire ».

COISSE, s. f. Cuisse. — La Curne, Dict. : « coisse, quoisse, cuisse ». — Hatzfeld, Dict. : « cuisse, du lat. *coxa*, proprement, os de la hanche, devenu coisse, cuisse.

COIVE (*coivo*), s. m. balai.

COIVIAGE (*coiviado*), s. m. balayage.

COIVIR, v. a. et n. Balayer.

COIVETTE (*coivie-ta*), s. f. Balayette — rad. lat. *scopa*, balai. — Cf. *écouvette*, *écouvillon*.

COLOGNE, s. f. Quenouille — prov. *coulougno*.

* COLOQUINTE, s. f. Bryone dioïque. La saveur âcre et caustique de sa très volumineuse racine fusiforme, lui a valu son nom vulgaire. Les deux plantes appartiennent à la famille des Cucurbitacées.

(A suivre)

Antoine DÉRESSE.





ÉTUDE
SUR LA
MILICE BOURGEOISE
DE VILLEFRANCHE

(Suite)

APPENDICE

NOTA. — Consultez, pour les documents les plus anciens, les deux volumes déjà publiés des *Registres consulaires de la ville de Villefranche* aux mots « capitaine, milice, dizéniers, etc. ».

On peut consulter aussi l'appendice de *Villefranche pendant les guerres religieuses du XVI^e siècle*, dans lequel la plupart des pièces concernant la milice ont été publiées.

[Compte pour achat d'armes]

Compte (1) que rendent François de la Place et Jehan Nallard de la charge qu'ilz leur feust baillée pour acheter de pieques, halebar-

(1) Précédemment j'ai dit que le premier achat d'armes portatives, fait aux frais de la ville, eut lieu en 1616. J'en ai trouvé un autre plus ancien, en 1514, que je donne ici dans l'appendice. Ces armes étaient destinées à être vendues aux habitants.

des. haquebutes, haches et traitz, par les eschevins et habitans de lad. ville, qui estoit à deux sols 12 pour livres de prouffit, outre le prin achat aujourd'huy viii^e de mars mil v^e et xiii, aux eschevins de lad. ville,

Premièrement monte le prin achat des picques, hallebardes, haquebutes, haches et traitz, la somme de..... iii^{ss} xii^s i^d.

Plus pour le prouffit dud. achat à ii^e pour livre... ix^s iii^s iii^d.

Somme toute c une l. v^s v^d.

Sur quoy a esté vandu par les dessusd. tant picques, hallebardes, haquebutes, traitz et haches, à la somme de... iii^{ss} iii^s vii^s ix^d.

Ainsi leur est deu la somme de..... xvi^s xvii^s viii^d.

Lad. somme leur a été contée au conte du viii^e, randu de l'an 1513.

Sur quoy ont randu à lad. ville desd. bâtons qu'ilz n'ont pas peu vandre, c'est assavoir xxiiii picques à raison de xxxii^s x^s le cent, monte la piessse v^s v^d, qui est les xxiiii..... vii^s xvi^s

Plus ont randu deux haches à xvi^s iii^d la piessse, monte xxxii^s vi^d.

Plus ont randu cinq haquebutes de fert avec les molles de cuivre à une chascune, à xxiiii^s iii^d la piessse monte v^s x^d.

Somme toute..... xv^s ix^s iii^d.

S'ensuit les bâtons qui sont de la ville, qui ont esté baillés à aucuns pour la deffense de lad. ville, et lesquelz bâtons ont promis les randre à lad. ville aujourd'huy xiiii^e d'avril 1513.

Premièrement baillé à Pierre Thibert, eschevin, une hache.

Item au capitaine Jaques de Monceaux une hache qui a le manche rompu.

Item à Antoine Guerrein, eschevin de lad. ville, deux picques.

Compte que randent François de la Place et Jehan Nallard de la ferme qu'ilz ont tenu du viii^e du vin de la ville de l'année mil v^e et xiii, aujourd huy xxvi^e d'avril mil v^e et xiiii.

Premièrement monte lad. ferme, comme au dernier enchérisseur la somme de..... cii^s.

Sur quoy ont payé par le commendement des eschevins, appert par mandemens et par le menu, la somme de..... lxx^s vi^s.

Plus qu'il leur estoit deu de la reste de leur compte-randu de la charge qu'ilz avoient des picques, hallebardes, haquebutes, haches et traitz, la somme de..... xvi^s xvii^s viii^d.

Somme toute iii^{ss} iii^s viii^d.

Ainsi doivent du reste la somme de..... xix^s xvi^s iii^d.

Païé led. de la Place, appert par une quietance que les eschevins ont faicte de la plénière solution et datée du 18^e de may 1514. (Arch. commun. de Villefranche CC 3, f^{os} 5 et 6.)

[*Eslection de dixiniers*].

(2 janvier 1583). — En laquelle assemblée a esté proposé par lesd. sieurs eschevins que de toute ancienneté et louable coustume d'eslire chascune année des dixiniers pour mespartir et esgaller les tailles, subcides et impostz qu'il plaict au Roy de lever sur ce-te ville, ont partant requis lad. assemblée de nommer de chascun quarteron de dix personages suffisans et capables pour faire, avec lesd. sieurs eschevins, led. mespart le plus justement que faire se pourra, ainsi quil sera mandé par les esleuz de ce pays. (BB 274^{vo}.)

[*Nomination de quantonniers*].

(2 août 1589). — Et sur ce que ledict sieur Delapraye a remonstré que, pour pourvoir à l'advertissement donné par led. sieur Desgaretz, il seroit bon de nommer des quantonniers en lad. ville pour s'en aller à la garde tout à tout, a esté résollu que l'on instituera lesd. quantonniers pour le faict que dessus; ce que sur le champ a esté faict des après nommez.

Et premièrement au quarteron de la Pollaillerie, sieur Antoine Turrin, eschevin, cappitaine. M^r Véran Gilliquin, prévost, lieutenant, sieur Jehan Garnier, enseigne, Benoist Farnier et Claude Lambert, sergents.

Au quarteron de l'esglize, Mons^r l'advocat Fiot, eschevin, capitaine, sieur Mathieu Faure lieutenant. M^r François Gaudet enseigne, Loys Chassipol et Guillaume Alhoste, sergents.

Au quarteron de Presles, Mons^r l'esleu Gillet, eschevin, capitaine, sieur Benoist Gobie, lieutenant, s^r Michel Febvre enseigne, Benoist Barnoud et Regné Gillet, sergents.

Au quartier de la Boucherie, s^r Thomas Delapraye, eschevin, capitaine, M^r François Convers, lieutenant, s^r Jehan Croppet, enseigne, Symon Pérère et Guillaume Bergier, sergents.

Tous lesquels susnommez seront mandez par le mandeville de

ceste ville de se trouver aud. hostel de ville pour prester le serment en tel cas requis. GG II f° 44^{vo}.

[*Suspension d'un capitaine de la ville*].

(5 mars 1600) — Pour le regard dud. M^e Claude Charretton a esté résollu, attendu le procès intenté en lad. court des aydes entre luy et lad. ville, que s'il se présente quelque affaire pour le faict de la guet et garde de lad. ville, lesdictz sieurs eschevins manieront les affaires de lad. ville, soit pour la garde ou autrement, et y commanderont et appelleront ceulx qu'ilz voudront commetre pour les assister, sans appeller ledict sieur Charretton, et moins qu'il s'y puisse ingerer pour raison de ce qu'il pourroit dire qu'il a esté cy devant esleu cappitaine de lad. ville, d'autant que telle eslection a esté volontairement faicte et atempté, et c'est en attendant la vuidange dudict procès.

Despuis et le seiziesme jour desdictz moys et an, à Villefranche, avant midy, par devant le notaire royal et secrétaire de lad. ville soubzsigné, honn. Claude Mondard, eschevin, a adverty led. sieur Charretton de la résolution sus escripte pour le faict de lad. garde, et de laquelle luy a esté donné copie; et c'est en présence de dompt Aymé Boursier, prieur de l'abbaye Nostre Dame de Joug Dieu, et Humbert Gillet, tesmoingt qui ont signé avec led. sieur Mondard. — Aymé BOURSIER, GILLET présent, MONDARD, GUILLET, notaire royal et secrétaire dud. Villefranche.

A la marge de cest acte on lit: Démission de M^e Claude Charretton de la charge de capitaine de la ville. (BB. IV, f° 114).

[*Establissement des penons*].

(6 juillet 1614) — A esté remonstré par la voix du sieur Jehan Michel, l'ung desdictz eschevins, qu'à la dernière assemblée faicte le quinziesme juin 1614 on auroit député M^e David Bellet, lieutenant particullier, M^e César Rétis, lieutenant assesseur criminel, sieur Philippes Turrin, avec lesdictz sieurs eschevins, pour aller supplier monseigneur le gouverneur de nous volloir descharger de ses deux ordonnances pour le mot et penons, attendu qu'il n'estoyt besoingt à présent, veu la paix générale par le réaulme de

ces charges. Aussi lesdictz eschevins ont requis lesdictz s^{rs} Bellet et Turrin de vouloir représenter à la présente assemblée ce que mondiet seigneur d'Halincour leur auroyt dict touchant l'imposition qu'aucuns particuliers de ce lieu auroyent mis sur iceulx, disant que c'estoyt de l'invention desdictz sieurs eschevins, et qu'ilz en estoient les auteurs, veu que au commencement de lad. ordonnance il y avoyt : « sur les remonstrances qui nous ont esté faictes par les eschevins de Villefranche ». Lequel sieur Bellet assisté dud. Turrin ont dict et déclaré présentement que mond. seigneur d'Alincour leur a dict, en la présence desdictz sieurs eschevins, qu'il n'en fault bailler l'invention à aultre que luy mesme et que lesdictz eschevins ne luy en parlarent oncques. Bien est vrey qu'il leur avoyt dict qui les vouloit régler à la forme des veulx de Lyon, et qui entendoit et volloit, comme il entend en cores d'habondant, que son ordonnance soyt mise en exécution par lesdictz eschevins, et qu'il ne défaisoyt pas sy promptement ses ordonnances, d'aillant qu'avant les faire il y pensoyt longtemps auparavant, mesmes qu'il a faict cela pour le service du Roy et conservation de ladicte ville, et qu'il sçait mieulx ce qu'il nous fault que nous mesmes. Partant lesdictz sieurs Bellet et Turrin prient l'assemblée de ne croire que lesdictz eschevins soyent auteurs desdictz penons, suyvnt ce qu'ilz en ont ouy de la propre bouche dud. seigneur d'Halincour.

Davantaige a esté remonstré par lesdictz sieurs eschevins à ladicte assemblée que, suyvnt le rapport desdictz sieurs depputés, ensemble le commandement verbal dudiet seigneur à nous faict en la présence desdictz sieurs depputés, que nous passerons outre à l'establissement de ladicte ordonnance.

Lesquelz habitantz, d'une mesme voix, ont supplié lesdictz sieurs eschevins volloir deslayer encores pour quelques temps led. establissement de penons et officiers, toutesfoys que sy tant estoyt que led. seigneur gouverneur leur en face réitératif commandement, qu'ilz n'y empeschent, ainsy qu'ilz sont prest d'obéir à ce qu'il plaira, aud. seigneur nous commander. — GUILLET, notaire royal et commis (BB IV, f^o 270^{vo}).

Proposition faisant mention des lettres reçues du Roy et de Monseigneur le gouverneur, portant commandement de faire faire bonne garde.

5 mars 1617). — A esté représenté à lad. assemblée par lesd. sieurs eschevins, par la voix dud. sieur Bellet, qu'ilz ont receu un paquet de Monseigneur le gouverneur, dans lequel ils ont trouvé deux lettres à eulx adressées, l'une venant de la part du Roy, et l'autre dud. seigneur gouverneur, par lesquelles, et mesme par celle dud. seigneur gouverneur, il leur est commandé de faire faire bonne garde en cested. [ville]. de jour et de nuit, et qu'il est besoing que l'un d'eulx l'alle trouver en la ville de Lyon, pour sçavoir plus particulièrement par sa bouche l'intention de Sa Magesté, dont ils ont bien voulu advertir les bourgeois habitans de cested. ville, afin que chacun sçache de quel mouvement vient la garde qu'on leur faict faire depuis peu de jours; et d'autant qu'ils ont receu diverses plaintes à eulx faites tant par les quatre sergens établis en chacun des quatre quartiers de la ville, que par plusieurs corporaulx, que la pluspart des habitans ne sont ny armés, ny ne veulent obéyr aux commandemens qui leur sont fatcts d'aller à la garde, ils ont trouvé à propos d'en advertir la présente assemblée afin que, s'il y arrive quelque mal ou incommodité à la ville, rien ne leur soit imputé.

Sur quoy, après que par le secrétaire de lad. ville lecture a esté faicte desd. deux lettres, tous les dessus nommés ont esté d'avis qu'il est nécessaire de satisfaire aux commandemens de mondiet seigneur le gouverneur, puisqu'ils regardent la conservation de la ville, et qu'il vaut bien mieux que les habitans se gardent eux mesmes que si on les faisoit garder; que partant lesd. sieurs eschevins, suivant le bon ordre cy devant par eulx estably, doivent prendre garde que chacun face son debvoir d'aller à la garde en personne, et de se munir des armes et munitions nécessaires, chacun sellon sa qualité et moyens, et à faulte de satisfaire à l'un et à l'autre, comme estant un tesmoignage de mauvaise volonté, il les y doivent faire contraindre comme ils le peuvent par bonnes amandes et par prisons, y ayant desjà heu plusieurs ordonnances cy devant faictes à ce subject, lesquelles il fault faire de nouveau publier et exécuter, sans acception de personne, d'autant qu'il

n'y a personne qui se puisse excuser de garder sa maison; et doivent lesd. sieurs eschevins faire la visite par toutes les maisons pour congnoistre ceux qui seront réfractaires, afin de leur faire payer l'amande qui sera dicté. Et pour ce qui est d'aller à Lyon trouver Monseigneur le gouverneur, lesd. sieurs eschevins peuvent convenir ensemble et en députer un ou deux d'entre eulx. BB V f^o 17^{vo}.

Pour faire la visite des armes estans en la ville de Villefranche, et un rolle de ceulx qui seront propres à porter les armes et et sourtir à la campagne.

(22 mars 1617). — Sur ce qui a esté représenté à lad. assemblée par lesd. sieurs eschevins, par la voix dud. sieur Bellet, l'un d'iceulx, qu'ils ont receu lettres de Monseigneur le gouverneur, par lesquelles il leur est mandé de faire promptement une recherche en cested. ville de ceux qui y sont propres à porter les armes et sourtir à la campagne, et choisir quelqu'un d'entre les habitans capable de leur commander, pour cela faut lui donner promptement advis quel nombre d'hommes l'on pourra fournir bien armez, dans quel temps ils peuvent être prests à se mettre aux champs, et quel sera celuy qui les commandera. Sur quoy il est besoing de promptement délibérer et adviser les moyens pour satisfaire aux commandemens dud. seigneur gouverneur, comme aussi on luy pourra trouver de l'argent pour cest effect, d'autant que la ville n'a aucuns deniers communs ny patrimoniaulx, et que cela ne se pourra faire sans grands fraiz.

Tous les dessus nommez unanimement, après avoir ouy lecture de lad. lettre qui sera cy après transcripte, ont prié et donné pouvoir ausd. sieurs eschevins d'aller par toutes les maisons des habitans de cested. ville pour recongnoistre les armes d'un chacun et le nombre des personnes, afin d'enjoindre à ceulx qui n'en seront fournis et de s'en pourvoir et des munitions nécessaires, comme poudre, plomb et mesche, chacun selon sa qualité et moyens, et le nombre des serviteurs qu'il aura en sa maison, à peyne de dix livres d'amande contre les contrevenans; et faisant la visite, de faire un roolle particulier de ceux qui seront propres à porter les armes et sourtir à la campagne, et qui librement se

voudront faire enroller pour ce fait; s'enquérir et choisir par lesd. sieurs eschevins quelque personne capable d'entre les habitans pour les conduire et commander; et donner du tout promptement advis à mond. seigneur le gouverneur, suivant le commandement contenu par ses lettres. Et d'autant que lad. ville n'a aucuns deniers communs ny patrimoniaux, ont lesd. susnommés donné encores pouvoir ausd. sieurs eschevins par ces présentes d'emprunter à intérêt telles sommes qu'ils adviseront pour fournir aux fraiz de lad. levée, achapt d'armes qu'il conviendra pour armer ceux qui seront enrollés pour sourtir à la campagne, et généralement pour satisfaire à tout ce qui leur sera commandé et ordonné par mond. seigneur le gouverneur; promettans de les acquicter, garentir et évictionner du tout, et de passer telles procurations que lesd. sieurs eschevins désireront pour consentir que les sommes par eux empruntées, avec les profit et intérêt, soient levées et imposées sur eulx pour en estre fait le remboursement à ceulx qu'il appartiendra, le tout soubz les obligations, submissions et renonciations à ce requises, et à peyne de tous despens, dommages et intérestz. Faict les an et jour susd...

Ensuit la teneur de la lettre de Monseigneur le gouverneur.

Messieurs les eschevins de Villefranche, j'ay eu advis que le sieur Dandredieu est sur la frontière d'Auvergne avec deux mil hommes de guerre, pour aller trouver les ennemis du Roy, et désirant d'autant qu'il sera en mon pouvoir d'empescher que luy ny aultre ne passe en mon gouvernement à la foule d'iceluy, l'ayant voulu soulager, comme je feray encores aultant qu'il me sera possible, des troupes que j'ay eu commandement du Roy de lever, et pour ce faire aultant que je pourray, je désire que vous ayez, incontinent la présente receue, à faire une recherche, en vostre ville et mandement, de ceulx qui y sont propres à porter les armes et sourtir à la campagne, et choisir quelqu'un de vos habitans capables de les commander, pour, cela fait, me donner incontinent advis quel nombre d'hommes vous pourrez fournir bien armez, dans quel temps ils pourront estre prestz à se mettre aux champs, et quel sera celuy qui les commandera, afin que sur les advis que vous m'en donnerés, je puisse faire estat pour les employer, s'il en est besoing, pour le service du Roy et pour le bien du pays; et attendant sur ce de voz nouvelles que vous me ferez

sçavoir au plustôt, je vous assureray d'estre tousjours, messieurs les eschevins, vostre plus affectionné amy, Halincourt. A Lyon. ce xx mars 1617 : et au doz est escrit : A Messieurs les eschevins de Villefranche. — BESSIE, secrétaire de la ville. (BB V. f' 19).

Sera faict garde jour et nuit aux portes de la ville, suivant l'ordre de Monseigneur le gouverneur, et chacun des habitans se pourvoira de munitions de guerre selon ses facultés et moyens.

(3 août 1736). — Sur ce qui a esté représenté à lad. assemblée par lesd. sieurs eschevins, par la bouche dud. sieur de la Balmondrière, l'un d'eulx, que dès le jour d'hiers, ainsy que chacun a peu voir, l'on commenceat à faire la garde de jour et de nuict aux portes de ceste ville, ainsy qu'il leur a esté ordonné et commandé par Monseigneur le gouverneur, par deux de ses lettres, l'une adressée à M^r de la Terrière et l'autre à Messieurs les officiers et eschevins de ceste ville, par lesquelles il recommande estroitement lad. garde de jour et de nuict pour nous garantir des surprises des ennemis de l'Estat, qui commencent à faire des courses et s'approchent de ceste province de Beaujollois, pillants et ruinants entièrement toutes les places dont ils se peuvent emparer. Et pour commencer à establir quelque bon ordre au faict de lad. garde, et aux rondes qu'il fault faire sur les murailles dès led. jour d'hiers, ils firent faire deux ordonnances à mond. sieur le lieutenant général, par l'une desquelles, qui fut publiée le mesme jour par les carrefours de ceste ville, il est enjoinct à tous les habitans de cested. ville, de quelque estat, qualité et condition qu'il soit, et à tout chef de famille, d'aller en personne à la garde aux jour, lieu et heure qui leur seront ordonnées par leur corporaulx, et d'obéyr à leurdicts corporaulx au faict de lad. garde, et de se tenir pourvus et munis d'armes et munitions de guerre, chacun selon sa qualité et le nombre de serviteurs qu'il aura en sa maison, en sorte néantmoins que chacun ayt au moins un mousquet, trois livres de pouldre, cinq livres de plomb et six aulnes mesche, aux peynes contenues par lad. ordonnance ; et que pour congnoistre les contrevenans à icelle, il sera faict visite trois jours après la publication d'icelle en la maison de chacun desd. habitans, pour estre proceddé contre iceulx par les rigueurs por-

tées par lad. ordonnance; et par l'autre il est aussi enjoinct aux habitants qui deppendent de la prévosté et justice ordinaire de cested. ville, qui sont entre aultres Pomiers, Lymas, Belligny, Gleisé, Poilly-le-Chastel, le mos de Chavanes, Ougly et Rogneins, de venir à la garde d'icelle aux jours, lieux et heures qui leur seront ordonnées par led. sieur lieutenant général; et que pour y establir l'ordre requis, disposer lesd. habitans par disaines et leur ordonner des disiniers, les consuls de chacune desd. parroisses rapporteront leurs rôles de taille par devant led. sieur lieutenant.

Tous les dessus nommés, lecture à eulx faicte desd. deux lettres dont la teneur sera cy après incérée, par le greffier et secrétaire de lad. ville, d'une mesme voix, ont diet qu'ils sont tout prests d'obéyr à tout ce qui leur sera enjoinct et ordonné touchant la garde de lad. ville et les munitions de guerre jugées nécessaires à chacun d'eulx, selon ses facultés et moyens. (BB. V, f^o 224^{vo}).

*Double de la lettre de Monseigneur le gouverneur
adressée à Monsieur de la Terrière.*

Monsieur, depuis avoir receu, il y a deux jours, vostre lettre sur la faulce alarme que vous eustes, qui vous conviat à prendre les armes à Villefranche, j'ay estimé que si celle-là a esté faulce, il se fault pourvoir contre les véritables, ayant secu que les ennemis ont desseing de passer la Saosne et de vous venir visiter en Beaujollois. C'est pourquoy je mande aux villes de Villefranche, Belleville et Beaujeu de faire garde jour et nuit. Je vous prie doncq de tenir la main qu'elle se face à Villefranche, sçavoir aux portes jour et nuit, et que de là il parte des rondes qui aillent le long des murailles, et que vous n'ouvriez que deux portes le jour, les unes après les aultres, et que vous teniez un homme tousjours au clochier pour advertir et battre la cloche, s'il voyoit venir quelque troupe. De quoy je me repose sur vostre soing et vigilance, mandant à ceulx dud. Villefranche de faire pour cela ce que vous leur ordonnerez; et je suis toujours, Monsieur, vostre affectionné serviteur et amy, Halincourt. De Lyon, ce dernier de juillet 1630: et au dos: A Monsieur, Monsieur de la Terrière, conseiller du Roy et lieutenant général au balliage du Beaujollois.

*Double d'autre lettre dud. seigneur gouverneur,
adressée à Messieurs les officiers et eschevins de Villefranche.*

Messieurs les officiers et eschevins de Villefranche. Sur l'avis que j'ay que les ennemis de cest estat commencent à faire des courses et s'approchent de la province de Beaujollois, où ils pourroient surprendre quelques places et les piller, comme ils font toutes celles dont ils se peuvent emparer. Je vous faict celle-cy pour vous dire qu'incontinent la présente receue, et des le lendemain, vous mettiés ordre de faire garde en vostre ville jour et nuit, pour vous empescher de surprise, ainsy qu'il vous seraplus particulièrement ordonné par M^r de la Terrière, celle-cy n'estant pour aultre sujet. Je suis, Messieurs les officiers et eschevins de Villefranche, vostre très affectionné amy à vous faire service. Halincourt. A Lyon, ce dernier juillet 1636; et au dos: à Messieurs les officiers et eschevins de Villefranche (BB. V, f^o 225^{vo}).

Pour le soulagement de M^r le lieutenant général, capitaine de la ville, et de M^{rs} les eschevins, seront nommés quatre lieutenans, un en chacun quartier.

[22 août 1636]. — Sur ce qui a esté représenté à lad. assemblée par lesd. sieurs eschevins, par la bouche dud. sieur Bottu, l'un d'eulx, que la lettre receue par Monsieur de la Terrière de la part de Monseigneur le gouverneur, qui assure que le siege de Dôle est levé, Verdun assiégé et peut estre pris, et qu'il n'est plus question de faire les gardes à demy en ceste ville, les a obligé de faire convoquer (*sic*) la présente assemblée, affin de la tenir advertie du tout et qu'elle ayt à pourvoir et mettre quelque meilleur ordre au faict de la garde qu'il n'a esté cy devant; et aussi à ce qu'elle ayt à leur nommer et donner des personnes notables de lad. ville qui leur aydent et de leur conseil et de leur soing aux affaires qui se présentent, tant pour veiller à faire faire les réparations des murailles, tourt, portes, pont-levis...

Lecture faicte à lad. assemblée, par le greffier et secrétaire de lad. ville, de lad. lettre de mond. seigneur le gouverneur, du xx du présent, tous les dessus nommés d'une mesme voix ont dict qu'ils

sont prests d'obéyr à tout ce qui leur sera ordonné et enjoinet pour le faict de la garde, et d'y aller chacun en personne, ainsy qu'il est bien raisonnable: que pour le soulagement tant de mond, s' le lieutenant général que desd sieurs eschevins il est nécessaire de nommer et establir présentement un lieutenant en chacun des quartiers de la ville, qui aura soing particulier du faict des armes et de la garde, et de faire que chacun se mette et se tienne en son debvoir, soubz lequel se rangeront tous ceux de son quartier en cas d'alarme, pour se rendre dans les tours et aux lieux qui leur seront ordonnés par eulx: et ausquels lieutenans, qui ne seront establis que pour servir et assister la ville tant que les présens subjects de crainte et d'appréhension dureront, tous les habitans seront tenus d'obéyr.

Ce faict, à la pluralité des voix, les quatre lieutenants ont esté nommés et choisis par l'assemblée comme s'ensuit, sçavoir: Monsieur l'esleu Deschamps, pour le quartier de la Pollallerie. M^r l'advocat Dephelines pour celuy de l'Esglise. M^r l'esleu Bergiron, pour celuy de la Boucherie, et M^r le lieutenant Deschamps, pour celuy de Presle. (BB, V, f^o 220^{vo}).

*Lettres de capitaine-enseigne de la ville accordés à Monsieur
M^{re} David Dephelins, s^r de la Chartonnière*

Les eschevins de la ville de Villefranche, capitale de Beaujollois, sçavoir faisons que pour le louable et véritable raport que nous a esté fait de la personne de M^r M^{re} David Dephelins, sieur de la Chartonnière, conseiller du Roy, lieutenant particulier, accesseur criminel aud. balliage de Beaujollois, de sa capacité et expérience en la milice, et par la considération des services par luy rendus au publicq, nottamment pendant les années 1655, 1656, 1665, et 1666, qu'il a esté eschevin en lad. ville, à ces causes, soubz le bon plaisir de monseigneur l'archevesque, comte de Lyon, premier de France, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, lieutenant général pour le Roy en la ville de Lyon, province de Lyonnois, Forestz et Beaujollois, après avoir prins l'adviz de Mons^r M^{re} François Mignot, conseiller du Roy en ses conseilz, lieutenant général civil et criminel en ce balliage, sieur de Bussi et Lamarivière, et de quelques notables, nous luy avons conféré la charge

de capitaine-enseigne de lad. ville, vacante par le décès de M^r Jean Dephelines, sieur du Martelet, son oncle, dernier paisible possesseur d'icelle, pour en jouir par luy aux honneurs et privilèges y deubz, telz et semblables qu'en jouissoit led. s^r Dephelines, ayant à cest effect led. s^r Dephelines fait le serment requis en nos mains. Mandons à tous sergens, caporaulx, anspesades de lad. ville et aultres qu'il appartiendra, de luy obéir et entendre ez choses concernans lad. charge. En foy de quoi nous avons signé ces présentes, icelles fait sceller et signer par le greffier et secrétaire de lad. ville aud. hostel de ville, le second jour de janvier 1673. Signé : Bergiron, Cusin, Michiel, Jacquet ; et plus bas : par mesd. sieurs, Laurens secrétaire, et seellée.

Et au marge desdictes lettres est escript : aujourd'hui 4^e janvier 1673 ledict sieur Dephelines a presté le serment entre nos mains de ladicte charge d'enseigne de ladicte ville de Villefranche, suivant et conformément ausd. lettres, comme sont obligés de faire ceulx qui sont pourvus de semblable charge. A Lyon les jour et an susdicts, signé : l'archevesque de Lyon : et plus bas : par monseigneur, Langlois. — LAURENS, secrétaire. BB. V. f^o 364.

Pour la nomination de M^r M^e François Mignot, conseiller du Roy, lieutenant général, à la charge de capitaine de la ville.

(20 décembre 1673). — Lesdictz sieurs eschevins, par la voix dudict sieur Bergeron, ledict sieur lieutenant général retiré, a représenté à l'assemblée que M^r Jaques Charreton, seigneur de la Terrière, qui estoit capitaine de la ville, estant décedé, il estoit de nécessité d'en pourvoir d'un autre en son lieu pour exercer lad. charge soubz l'auctorité de la ville et desdictz eschevins, ainsi qu'avoient fait tant luy que ses devanciers, estimans lesd. eschevins qu'elle ne pouvoit estre conféré à personne qui en feust plus digne que led. sieur Mignot, lieutenant général, auquel Monseigneur l'archevesque avoit ballé (baillé) son agrément verbalement à M^r Michel et Jacquet, deux desd. eschevins.

Lad. assemblée, d'une mesme voix, a dict que l'on ne pouvoit pas faire choix d'une personne qui la mérite mieux que led. sieur Mignot, et ainsi qu'ilz sont d'avis qu'on le présente à Son Altesse

royalle Mademoiselle pour estre pourveu de lettres aux conditions de la proposition.

Don ayant esté demandé acte par led. sieur procureur du Roy, led. sieur advocat du Roy l'a octroyé. Et ensuite ont esté expédiées les lettres dud. sieur Mignot qui luy ont esté deslivrées, et la teneur desquelles ensuit. BB. V. f^o 309^{vo}.

Lettres de provision de la charge de capitaine de la ville, accordés par Son Altesse Royale Mademoiselle à monsieur Mignot, en suite de la nomination et présentation à elle faite par Messieurs les eschevins de lad. ville.

Anne-Marie-Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, Chastelereault et St-Fargeau, comtesse d'Eu, première pair de France, baronne de Beaujollois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Sçavoir faisons que, sur la présentation qui nous a esté faite, par les eschevins de Villefranche, de la personne du sieur François Mignot, escuyer, lieutenant général civil et criminel au balliage de Beaujollois, à la charge de capitaine de lad. ville de Villefranche, nous estant plainement informé de sa fidélité et affection à nostre service, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes signées de nostre main, lad. charge de capitaine de Villefranche, vacante à présent par la mort du sieur de la Terrière, dernier paisible possesseur d'icelle, pour lad. charge avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par ledit sieur Mignot, aux honneurs, auctorités, privilèges, prérogatives, prééminences, droitz, fruitz, proffitz, revenus et esmolumens y appartenans, tels et semblables qu'en a joui on deub jouir led. sieur de la Terrière. Sy donnons en mandement aux eschevins dud. Villefranche que, dud. sieur Mignot pris et receu le serment en tel cas requis et accoutumé, ilz le mettent et instituent de par nous en possession et jouissance de lad. charge, et d'icelle, ensemble de tout le contenu ey dessus, le fassent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement, et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il apartiendra. Donné à Paris le quatriesme janvier 1674. Signé Anne-Marie-Louise d'Orléans : et sur le repli : par Mademoiselle. Rolinde. et seellé d'un seel en cire rouge. BB. V. f^o 370^{vo}.

*Serment de Monsieur Mignot par devant Monseigneur
le gouverneur*

Pardevant nous, Camille de Neufville, archevesque et comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du Roy et son lieutenant général au gouvernement de Lyon, pays de Lyonnais, Forestz et Beaujollois, s'est présenté François Mignot, escuyer, sieur de Bussi et la Martizière, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel au balliage dud. Beaujollois, lequel nous ayant représenté les lettres de provision de la charge de capitaine de la ville de Villefranche à luy conféré, le 4^e janvier dernier, par Son Altesse Royale Mademoiselle, Anne-Marie Louise d'Orléans, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, St-Fargeault et Chastelereault, comtesse d'Eu, première pair de France, dame et baronne dud. Beaujollois, signé Anne-Marie-Louise d'Orléans, et sur le repli : par Mademoiselle, Rolinde, deubement seellés, sur la nomination et présentation faite par les sieurs eschevins dud. Villefranche, et nous ayant très humblement supplié qu'il nous pleust recevoir le serment qu'il est prest de faire entre nos mains au cas requis, après que led. sieur Mignot, la main levée, a promis de fidèlement servir le Roy dans l'exercice de lad. charge, exécuter ses ordres et nos ordonnances, nous en avons octroyé acte et ordonné qu'il sera installé en lad. charge pour en jouir conformément à ses provisions. Faict au chasteau de Neufville le 28 du mois de mars 1674. Signé l'archevesque de Lyon, et plus bas : par Monseigneur, Langlois. BB. V. f^o 270^{vo}).

*Installation et serment de Mons^r Mignot à la charge de
capitaine de la ville*

Cejourdhuy 30^e mars 1674 à Villefranche, en l'hostel commun de lad. ville, où estoient assemblés M Pierre Bergeron, sieur de Fontenalles, conseiller du Roy, esleu en l'eslection de Beaujollois, M^r Humbert Cusin, notaire royal et procureur en cours dud. lieu, sieurs François-Michel et Benoist Jacquet, bourgeois et eschevins de lad. ville, Monsieur M^r François Mignot, escuyer, sieur de Bussi et la Martizière, conseiller du Roy, lieutenant général civil et cri-

mînel au bailliage de Beaujolais, pourveu de la charge de capitaine de lad. ville, au lieu et place de deffunct Monsieur de la Terrière, à la présentation et nomination desd. sieurs eschevins, a esté installé en lad. charge de capitaine, après qu'il a faict entre les mains desd. sieurs eschevins le serment et promesses au cas requises, dont acte. Et ont ses provisions estéés registrés sur le livre des assemblées tenu en l'hostel de lad. ville, ce faict à luy rendues. — MIGNOT, BERGIRON, CUSIN, MICHEL, B. JACQUET, LAURENS, secrétaire. BB. V, f° 270.

Démision faicte par Mons^r François Mignot de la charge de capitaine de la ville

Cejourdhuy 28^e jour du mois d'aoust 1683, en l'hostel commun de cette ville de Villefranche, où estoient assemblés nobles Aymé de Bussières, sieur du Chastelard et d'Eseusolles, conseiller procureur du Roy en l'eslection de ce pays, M^r François Tournier, conseiller du Roy, receveur des consignations au bailliage de ced. pais, noble Jean Gay, sieur de Marzé, advocat en parlement, substitud de monsieur le procureur général au parlement de Dombes, et sieur Jacques Demeaux, marchand bourgeois, eschevins de lad. ville, avec le secrettaire soubzsigné, est compareu François Mignot, escuyer, seigneur de Bussi et la Martizière, capitaine de cetted. ville, cy devant conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel aud. bailliage, qui a dict que ses incommodités ne lui permettans pas de pourvoir au faict de lad. charge de capitaine, ni d'en faire aucune fonction, il en faict présentement sa démission entre nos mains, en faveur touttefois de Noël Mignot son filz, escuyer, seigneur dudict Bussi, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel aud. bailliage; lequel ayant toutes les qualités nécessaires pour s'acquitter de lad. charge, il requiert qu'il nous plaise le présenter à Son Altesse Royale pour estre pourveu de lad. charge et en jouir aux honneurs et droictz accoustumés. De laquelle démission, qui a esté acceptée par lesd. sieurs eschevins, ils ont cetroyé acte, pour estre ensuite par eulx nommé à lad. charge; et ont signé avec ledict sieur Mignot père. Signé Mignot, de Bussières, Tournier, Gay, Marzé, Demeaux. BB. V, f° 271.

*Nomination de Monsieur Mignot de Bussi, lieutenant général,
pour capitaine de la ville.*

Nous, eschevins de la ville de Villefranche, en confirmant nos précédantes lettres de nomination de capitaine de ladite ville et en réitérant icelles, donnée à Noël Mignot escuyer, seigneur de Bussi et la Martizière, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Beaujollois, sur la démission de François Mignot escuyer, seigneur desd. lieux, ancien lieutenant général audict bailliage, son père, avons de nouveau nommé, comme nous nommons par ces présentes, toutesfois sous le bon plaisir de Son Altesse Royale Mademoiselle, pour capitaine de lad. ville de Villefranche, ledit M^{re} Noël Mignot, lad. charge vacante par le décedz dudict feu seigneur Mignot son père, dernier paisible possesseur d'icelle, pour par lui en jouir aux honneurs, autorités, privilèges, prérogatives, préminances, droictz, proffictz, revenus, esmolemens y appartenans, tels et semblables qu'en a jouy ou deult jouir ledict sieur Mignot; et avons signés ces présentes lettres que nous avons ordonné estre enregistrées au livre de l'hostel commun de lad. ville pour servir et valloir ce que de raison. A Villefranche, ce 20^e septembre 1686, Signé: Delaroche Poncié, Mercier; et par mesd. sieurs. Deguz secretaire. (B.B. VII, f^o 88^{bis}).

*Résultat pour la nomination de Mons^r de la Chartonnière pour
capitaine-lieutenant de la ville, et de Mons^r de Bessie de Mont-
tauzan pour capitaine-enseigne.*

Cejourd'huy 5^e jour du mois de mars 1687, en l'hostel commun de cette ville de Villefranche, où estoient assemblés Claude Delaroche, escuyer, seigneur de Poncié, conseiller secretaire du Roy au parlement de Metz, et son advocat au bailliage de Beaujollois, noble Odart Bertin, conseiller du Roy, esleu en l'eslection dudict Beaujollois, sieur Louis Mabiez et sieur Nicolas Despinay, bourgeois dud. Villefranche eschevins dudict lieu, avec M^{re} Jean Deguz, secretaire de ladite ville, est compareu David Dephelines, escuyer, seigneur de la Chartonnière, ancien conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de ce pais, qui

a dict qu'ayant esté pourveu, le 2^e janvier 1673, par lesd. sieurs eschevins de cette ville, de la charge de capitaine-enseigne de lad. ville, qui estoit pour lors vacante par le décedz de noble Jean Dephelines, sieur du Martelet son oncle, il en a fait toutes les fonctions lorsque les occasions s'en sont présentés : et d'autant que l'estat auquel il est à présent réduit par son aage et par ses incommodités ne lui permettent pas de pouvoir s'en acquitter ainsi qu'il souhaiteroit pour l'utilité du publicq, il a rapporté sesd. lettres, et a fait sa démission de lad. charge entre les mains desd. sieurs eschevins, les priant de vouloir pourvoir en son lieu quelque sujet qui peut s'en acquitter dignement. Sur quoy lesd. sieurs eschevins, après lui avoir témoigné tout le déplaisir possible de l'estat auquel ledict seigneur de la Chartonnière est réduit par ses incommodités et remercié des soins et des peynes qu'il a employés pendant l'exercice qu'il en a fait, avec toute l'aprobation que son zelle pour le bien publicq lui a justement donné, lesd. sieurs eschevins ont accepté avec douleur sadiete démission, et résolu d'en pourvoir quelque sujet qui peut marcher sur les vestiges dudict seigneur de la Chartonnière ; de laquelle démission a esté fait le présent acte, signé dudict sieur Dephelines, desd. sieurs eschevins, du secretaire de lad. ville, les an et jour susd, signé Delaroche Poncié.

Et sur le champ ayant esté représenté que le nombre des officiers pour commander la milice de cette ville qui est assés nombreuse, lorsque l'occasion de l'assemblée se présente, est trop petit pour pouvoir la régler sans confusion, ni [ny] ayant depuis quelques années qu'un capitaine et un capitaine-enseigne avec les quatre sergens, et qu'autresfois il paroist par les anciens registres qu'il y avoit d'autres officiers, et entr'autres un lieutenant, il est d'une nécessité de restabli, sous le bon plaisir de Monseigneur l'archevesque, comte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres de Sa Majesté et son lieutenant général au gouvernement de la ville de Lyon et provinces de Lyonnais, Forests et Beaujollois, cette charge d'un sujet capable d'en remplir les fonctions ; et comme l'on n'en sauroit rencontrer qui le soit plus que Monsieur de la Chartonnière, lieutenant particulier, assesseur criminel audict bailliage, lequel a servit avec distinction le Roy dans ses armes en qualité d'officier pendant plusieurs années,

et que d'ailleurs il est un magistrat de la dernière intégrité et réputation, le peuple ne manquera pas de lui obéir avec amour et avec plaisir, estant mesme juste de reconnoître en sa personne la fidélité et l'affaction (affection) avec laquelle monsieur de la Chartonnière, son père, [et] monsieur Dephelines, son oncle, ont servi pendant un nombre d'année considérable dans la charge de capitaine-enseigne; et ninsy il a esté arresté, tousjours soubz le bon plaisir de mondiet seigneur l'archevesque de Lyon, que l'on lui expédiera des provisions pour lad. charge de capitaine-lieutenant, pour commander lad. milice sous l'autorité desd. sieurs eschevins et de monsieur le capitaine de lad. ville. Et ayant aussi considéré le mérite de monsieur Laurent Bessie de Montauzan, fils de noble Ponthus Bessie, sieur de Montauzan, conseiller du Roy, esleu en l'eslection de ce pais, qui a pareillement servi le Roy dans ses armes et qui est d'une probité connue et revestus de toutes sortes de bonnes qualités, il a aussi esté arresté qu'il lui sera expédié des provisions de la charge de capitaine-enseigne, pour commander de mesme sous l'autorité desd. sieurs eschevins, du capitaine et du lieutenant de lad. ville, à la charge de prêter le serment entre les mains desd. sieurs eschevins au cas requis et accoustumé; et qu'outre ce, il sera aussi nommé et choisi des quarteniers et dizeniers dans chasque quartier, et faict des réglemens pour la marche et le commandement de ladicte milice, affin que, par la subordination des uns aux autres, on puisse éviter toute sortes de désordres et de confusion, et lesquels réglemens seront portés à mondiet seigneur l'archevesque pour estre approuvés par Sa Grandeur et ensuite exécutés. Faict et arresté aud. hostel de ville les an et jour susd. Signé: Bertin, Delaroche, Mabiez. (BB. VII, f° 83^{bis}).

*Provisions de la charge de capitaine-lieutenant accordées à
Mons^r Dephelines de la Chartonnière.*

Les eschevins de la ville de Villefranche, capitale de la province de Beaujollois, sçavoir faisons que, pour le bon et fidel rapport qui nous a esté faict de la personne de monsieur M^r Pierre Dephelines, seigneur de la Chartonnière, conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de ce pays, de sa capa-

cité et expérience au faict de la guerre, desquelles il a donné plusieurs témoignages dans les armes de Sa Majesté où il a commandé plusieurs années en qualité d'officier : à ces causes et autres justes considérations et en conséquence du résultat cejour-d'hui faict en l'hostel commun de cette ville, nous l'avons nommé et pourveu, comme, sous le bon plaisir de monseigneur l'archevesque, cômte de Lyon, primat de France, commandeur des ordres du Roy et son lieutenant général au gouvernement de la ville de Lyon et pays de Lyonnais, Forests et Beaujollois, nous nommons et conférons aud. sieur de la Chartonnière la charge de capitaine-lieutenant de lad. ville, vacante depuis longues années et qui avoit esté confondue dans celle de capitaine-enseigne, possédée par monsieur de la Chartonnière, son père, lequel s'en est desmis entre nos mains, pour jouir par ledict sieur de la Chartonnière, fils, de lad. charge, aux honneurs, prérogatives, droictz et privilèges y attribués [et] commander sous l'auctorité desd. sieurs eschevins et du capitaine de lad. ville, à la charge de prester le serment entre les mains desd. sieurs eschevins au cas requis. Mandons à ces fins à tous les officiers subalternes de lad. ville d'obéir aud. sieur de la Chartonnière en tout ce qui sera du faict de lad. charge. En foy de quoy nous avons signé ces présentes avec nostre secretaire, et icelles faict sceller des armes de lad. ville. Faict en l'hostel commun d'icelle ce cinquième mars 1687. Signé : Bertin, Delaroché Poncié, et par mesdiets sieurs. Deguz, secretaire.

Aujourdhuy 22^e mars 1687 ledict sieur Pierre Dephelines a presté le serment, entre nos mains, de lad. charge de capitaine-lieutenant de lad. ville de Villefranche, suivant et conformément ausd. lettres, comme sont obligés de faire ceux qui sont pourvus de semblables charges. Faict à Neufville, led. jour et an, signé l'archevesque de Lyon, et par monseigneur, signé Bertholon. (BB. VII, f^o 89).

Provisions de la charge de capitaine-enseigne accordées à Mons^r Bessie de Montauzan.

Les eschevins de la ville... (comme ci-dessus), de la personne de Mons^r M^r Laurens Bessie, sieur de Montauzan, fils de noble Ponthus Bessie sieur de Montauzan, conseiller du Roy et

esleu en l'eslection de ce pays. de sa capacité et expérience au faict de la guerre, où il a servi Sa Majesté pendant quelques années, à ces causes... et en suite du résultat... et pourveu, ainsy que soubz... et conférons audiet sieur de Montauzan la charge de capitaine-enseigne de ladicte ville, vacante par la démission de monsieur M^r David Dephelines, sieur de la Chartonnière, dernier paisible possesseur d'icelle, pour en jouir par lui aux honneurs... du capitaine et capitaine lieutenant de lad. ville, à la charge de prester... d'obéyr aud. sieur de Montauzan en tout ce que dépendra de lad. charge... avec le secrettaire de lad. ville, et faict apposer les armes d'icelle. Faict aud. hostel commun le 5^e mars 1687, signé Delaroche Poncié, Bertin, et par mesdiets sieurs, Deguz secrettaire.

Aujourd'hui 22^e mars 1687 ledict sieur Laurens Bessie de Montauzan a presté... de lad. charge de capitaine-enseigne... et plus bas : par monseigneur Bertholon. (BB, VII, f^o 8^{vo}).

Acte de serment de Mons^r Mignot de Bussi en la charge de capitaine de la ville, faict par devant monseigneur l'archevesque.

Par devant nous, Camille de Neufville, archevesque, comte de Lyon, primat... et Beaujollois, s'est présenté Noël Mignot escuyer, seigneur de Bussi, conseiller du Roy, lieutenant général civil et criminel audiet bailliage de Beaujollois, lequel nous ayant représenté les lettres de provision de la charge de capitaine de la ville de Villefranche, à lui conférée le 30^e décembre dernier par Son Altesse Royale Mademoiselle, souveraine de Dombes, baronne dudict Beaujollois, signées : Anne-Marie-Louise d'Orléans, et sur le reply : par mademoiselle, Rolinde, deument sceelées, sur la nomination faicte par les sieurs eschevins dudict Villefranche, et nous ayant très humblement supplié qu'il nous pleust recevoir le serment qu'il est près de faire entre nos mains au cas requis. Sur quoy, après que ledict sieur Mignot, la main levée, a promis de bien et fidèlement servir le Roy dans l'exercice de lad. charge, exécuter ses ordres et nos ordonnances, nous en avons octroyé acte et ordonné qu'il sera installé en lad. charge pour en jouir conformément ausd. provisions. Faict à Neufville le 22^e mars 1687

Signé l'archevesque de Lyon, et plus bas : par monseigneur, BERTHOLON. (BB. VII, f° 89^{vo}).

Permission de Monseigneur l'archevesque pour prendre les armes pour l'installation desd. sieurs officiers.

Les eschevins et habitans de Villefranche nous ayant supplié de vouloir leur permettre de prendre les armes le dimanche 6^e du mois prochain, pour recevoir avec plus d'honneur le capitaine-lieutenant et enseigne de lad. ville, qui ont presté serment entre nos mains, nous leur avons permis et permettons de le faire, et leur enjoignons de tenir la main à ce que cela ne produise aucun désordre. Faict à Neufville le 22^e mars 1687. Signé : l'archevesque de Lyon. (BB. VII, f° 90).

[Nomination de trois capitaines]

Cejourd'hui (11^e avril 1698) les maire et eschevins, assemblés en l'hostel commun de la ville, ont nommés pour capitaine du quartier d'en haut de la Poullallerie, au lieu et place de sieur Raymond Demeaux, qui s'est démis dud. employ en leurs mains, sieur Ponthus Rabus, cy devant lieutenant dud. quartier ; pour capitaine du quartier d'en haut de l'Eglise, vacant par le décès du sieur François Danguin, sieur Laurens Damiron ; et pour capitaine du quartier d'en haut de la Boucherie, vacant par le décès de sieur Jean-Baptiste Nizet, sieur Pierre Delandine, cy devant lieutenant dud. quartier, lesquels ont esté mandés aud. hostel commun et ont presté le serment de bien fidèlement servir le Roy et la ville et ont signés. Faict ce 11^e avril 1698. (BB. VII, f° 268^{vo}).

(A suivre)

E. LONGIN.



RECUEIL TRÈS SOMMAIRE

DE

BIOGRAPHIE

BEAUJOLAISE

(Suite)

Nicolas CHERVIN, né à Saint-Laurent-d'Oingt, le 6 octobre 1783 (Réveille-Parisse, *infra*), 1785 (Rougier, *infra*) ; mort à Bourbonne-les-Bains, le 14 août 1843.

Docteur en médecine (1812), membre de l'Académie de médecine (1832) ; Chevalier de la Légion d'honneur.

BIBLIOGR. *Recherches médico-philosophiques sur les causes physiques de la Polygamie dans les pays chauds* ; 1812 (Thèse).

De l'influence des Climats chauds sur le physique et le moral des habitants, et sur les institutions politiques, civiles et religieuses.

Examen des Principes de l'Administration en matière sanitaire ou Réponse au discours prononcé à la Chambre des

- deputes, le 31 mai 1826. par M. de Boisbertrand; Paris, Firmin-Didot, 1827.
- Réponse au discours de M. le docteur Audouard, contre le rapport fait à l'Académie de médecine de Paris, le 18 mai 1827, sur mes documents concernant la Fièvre jaune; Paris, Crapelet, 1827.
- De la nullité des prétendus faits de contagion observés à Barcelone, en 1821, ou Deuxième réponse à M. Audouard; Paris, Crapelet, 1827.
- Rapport lu à l'Académie royale de médecine dans les séances des 15 mai et 19 juin 1827 au nom de la Commission chargée d'examiner les documents de M. Chervin concernant la fièvre jaune; Paris, Firmin-Didot, 1828.
- Réponse aux allégations de M. le docteur Gérardin contre le rapport... (précédent), Paris, Migneret, 1828, 8°.
- Examen critique des prétendues preuves de contagion de la fièvre jaune observée en Espagne, ou Réponse aux allégations de M. Pariset contre le rapport fait à l'Académie royale de médecine, le 15 mai 1827.
- Examen des nouvelles doctrines de M. le docteur Lassis, concernant la fièvre jaune, ou Réponse à la brochure que ce médecin vient de publier sur les causes des épidémies en général et plus particulièrement sur celle qui a régné l'an dernier à Gibraltar; Paris, Baillière, 1829.
- De l'opinion des médecins américains sur la contagion ou la non-contagion de la fièvre jaune, ou Réponse aux allégations de MM. les docteurs Hosack et Townsend de New-York. Paris, Baillière, 1829, 8°.
- Lettre à M. le docteur Monjalcon, de Lyon, sur la fièvre jaune qui a régné à Madagascar en 1828; Paris, Baillière, 1830, 8°.
- V. Rongier, *Eloge historique du docteur Chervin*; in fine.
- Réplique aux observations de M. le docteur Pariset, sur son expérience de désinfection faite à Tripoli, en Syrie, par J. Burdin; Paris, 1830, 8°.
- Examen des opinions de M. le docteur Castel, touchant la prétendue contagion de la fièvre jaune, ou Réponse à un écrit intitulé: De la contagion dans les affections fébriles; Paris, Baillière, 1830.
- Traduction et Annotation du Précis historique de l'épidémie de fièvre jaune qui a régné à Gibraltar, en 1828, par M. Peter Wilson; Paris, Baillière, 1830, 8°.

Lettre à M. le Président de l'Académie royale de médecine; Paris, 1830, 8°.

De l'origine locale et de la non-contagion de la fièvre jaune qui a régné à Gibraltar, en 1828, ou Réponse à quelques assertions émises par M. Guyon dans le but d'établir que cette maladie eut une origine exotique; Paris, 1832, 8°.

Pétition adressée à la Chambre des députés par N. Chervin, à l'effet d'obtenir que les résultats de l'enquête officielle que le gouvernement a fait faire aux États-Unis d'Amérique, sur la conduite de ce médecin, sur son caractère moral, et sur la question de la contagion de la fièvre jaune, soient publiés aux frais de l'Administration, ainsi que les lettres ministérielles qui ont provoqué cette enquête, et surtout pour appeler l'attention de la Chambre sur la nécessité d'une prompte réforme dans notre système et notre législation sanitaire; suivie des pièces à l'appui et du rapport fait à la Chambre par M. de Montépin; Paris, 1833, 8°.

Observations critiques sur les expériences proposées par M. le docteur Bulard, dans le but de connaître le mode de propagation de la peste; Paris, Baillière, 1838, 8°.

De l'identité de la nature des fièvres d'origine paludéenne de différents types à l'occasion de deux mémoires de M. le docteur Rufz, sur la fièvre jaune qui a régné à la Martinique de 1838 à 1841, et sur l'urgence d'abolir les quarantaines relatives à cette maladie. (Rapport à l'Académie de médecine de Paris); Paris, 1842, 8°.

Réponses à diverses allégations de M. le docteur Bertulus concernant le mode de propagation de la fièvre jaune; Paris, Cosson, 1843.

Voy. au sujet de cette longue polémique: *Compte rendu des Travaux de la Société de médecine de Lyon...*, par J.-M. Pichard; Lyon, P. Ruscand, 1826, p. 73-76. — *Ibid.*, par Alph. Dupasquier; Lyon, Perrin, 1831, p. 101-103.

BIOGR. RÉVEILLÉ-PARISSE. Nicolas Chervin (*Gazette médicale de Paris*; Paris, Malteste et C^{ie}).

ROUGIER. *Eloge historique du docteur Chervin*; Lyon, impr. de Marle Aîné, 1846, 8°.

F. DEVAÏ, Biographie du docteur Chervin (*Le Réparateur*, 6 septembre 1843).

Cf. encore: Notice sur les travaux scientifiques du docteur Chervin, candidat pour la place de membre titulaire actuellement vacante à l'Académie royale de mé-

decine ; Paris, Pinard, 1830, 8°. — Lar., *Dict.*, IV, 31. — *Grande Encyclop.*, X, 1110. — *Dér.*, Lyon., 125. — *Lar. ill.*, 2, 763.

Alphonse-Gaspard DUPASQUIER, né à Chessy, en 1793 : le 17 août (Clet, *infra*), le 27 août (Monfalcon, *infra*), le 28 août (Dumas, *Hist. Acad.* : Mich., *Biogr.*) ; mort à Lyon, en 1848 : le 13 avril (Collombet), le 14 avril (Monfalcon, et *Rev. Lyon.*, 1^{re} sér., XXVII, 262), le 13 mai (Berlot).

Docteur en médecine (1821), chimiste, membre de l'Académie de Lyon (1831) ; Professeur de chimie à la Martinière (1834) et à l'École de médecine (1838).

Inventeur du sulfhydromètre (1834).

BIBLIOGR. *De l'Imagination et de son influence sur l'Homme dans l'état de santé ou de maladie* ; Paris, Didot le jeune, 1821, 4°.

Mémoire sur la Minéralogie des environs de Saint-Rambert (Ain) ; Lyon, 1825, 8°.

Notes sur l'Asphyxie produite par les gaz qui se dégagent du Charbon de terre en combustion ; Lyon, 1826, 8°.

Mémoire sur l'Emploi du Camphre dans le Rhumatisme aigu et chronique ; Paris, 1826, 8°.

Cf. *Compte rendu des Travaux de la Société de Médecine de Lyon...*, par J.-M. Pichard ; Lyon, P. Rusaud, 1826, p. 65-67.

Rapport sur les inconvéniens que peuvent présenter plusieurs Manufactures de produits chimiques qu'on a le projet d'établir dans la presqu'île Perrache ; Lyon. Coque, 1827, 12°.

Rapport sur les Appareils de M. le docteur Rapou ; Lyon, 1828, 8°.

Plan d'une Statistique du département du Rhône (*Ann. Soc. Agric. Lyon*).

Journal clinique des Hôpitaux de Lyon. Recueil de médecine et de chirurgie pratiques ; Lyon, 1830, 4 vol, 8°. (En collaboration avec M. Gensoul.)

Dissertation médico-légale sur les Signes et Symptômes de l'Empoisonnement par l'Acide arsénieux ; Lyon, 1830, 8°.

De l'influence que doit exercer le gouvernement fondé par la Révolution de juillet sur les progrès des sciences, des

- lettres et des arts*. Discours de réception à l'Académie de Lyon; Lyon, Babeuf, 1831, 8°.
- Journal clinique des Hôpitaux de Lyon*; Lyon, 1831, 8° (En collaboration avec M. Imbert).
- Compte rendu des Travaux de la Société de Médecine, depuis le 11 août 1828, jusqu'au 9 août 1830*; Lyon, 1831, 8°.
- Plan d'un Institut musical pour Lyon*; Lyon, Rossary, 1831, 8°.
- Résumé de la Question électorale. Avis aux Electeurs de Lyon*; Lyon, 1831, 8°.
- Avis au Peuple sur les moyens de se préserver du Choléra*; Lyon, 1832, 18°.
- Notice sur Ennemond Eynard (*Rev. Lyon.*, 1^{re} sér., 1837, V, 386).
- Sur l'emploi du Proto-iodure de fer dans la Phthisie pulmonaire*; Lyon, 1837, 8°.
- Compte rendu des Travaux de la Société de Médecine de Lyon, depuis le 11 août 1830, jusqu'au 1^{er} janvier 1833*; Lyon, 1837, 8°.
- L'Art à Lyon en 1836*; Lyon, 1837, 4°. Lithographies.
- Mémoire sur la Ponction du Ventre considérée comme moyen d'obtenir la guérison radicale de l'Hydropisie*; Lyon, 1838, 8°.
- Oll-Bull* (Notice biographique sur); 1838, 8°.
- Des Eaux de sources et des Eaux de rivière comparées sous le double rapport hygiénique et industriel et spécialement des Eaux de source de la rive gauche de la Saône près de Lyon étudiées dans leur composition et leurs propriétés comparativement à l'Eau du Rhône*; Lyon, Savy, 1840, 8°. Carte.
- Cf. Fraisse* (*Rev. Lyon.*, 1^{re} sér., 1840, XII, 237).
- Des Eaux de Source spécialement de la rive gauche de Saône*; Lyon, 1840, 8°. (Bibl. Grand séminaire.)
- Mémoire sur les Eaux potables des sources de Royes, de Ronzier, de Fontaines et de Neuville près de Lyon*.
- Cf. Dum.*, *Hist. Acad.*, II, 614.
- Histoire chimique, médicale et topographique des Eaux thermales de la Motte (Isère)*.
- Histoire chimique, médicale et topographique de l'Eau minérale sulfureuse et de l'Etablissement thermal d'Alleverd*; Lyon, 1841, 8°.

Mémoire sur la Construction et l'Emploi du Sulphhydromètre :
1841. Réimpr., Paris-Lyon, 1857, 12°.

Recherches sur l'Action thérapeutique de l'Hyposulfite de soude ; Lyon, 1843.

Traité de Chimie industrielle ; Lyon, 1844, 8° (Premier volume seul paru).

Cf. Pariset (Rev. Lyon., 1^{re} sér. 1844, XX, 301).

De la préférence qu'on doit donner aux Eaux de sources.... sur l'Eau qu'on se propose d'extraire du Rhône. Lettre à M. le Maire de Lyon, 30 novembre 1844 ; Lyon, Nigon, 4°.

Leçon de Chimie appliquée aux Arts et spécialement à la Teinture ; Lyon, 4°.

Faits pour servir à l'Histoire du Phosphore (*Mém. Acad. Lyon, Sciences, 1^{re} sér., I, 5*).

Inconvénients et Dangers de l'Acide sulfurique arsénifère. (*Ibid., I, 315*).

Mémoire sur la Couleur bleue de la Lumière transmise par une feuille d'Or (*Ibid., I, 337*).

Mémoire sur les effets des Emanations phosphorées sur les Ouvriers employés dans les fabriques (*Ibid., I, 369*).

Notice sur une Pluie de terre tombée dans les départements de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de l'Ain, les 16 et 17 octobre 1846 (*Ibid., II, 5*).

Emploi du Chlorure d'or pour apprécier la présence de matières organiques en solution dans les eaux (*Ibid., II, 17*).

Nombreux articles dans le *Journal de Médecine de Lyon*, de 1830 à 1848.

Nombreux manuscrits dans les Archives de l'Académie de Lyon.

Cf. Dumas, Hist. Nat., II, 41, 613. — J. Bounel, Hist. de l'Académie ; Lyon, Rey, 1892, p. 199.

V. notamment :

Mémoire sur le Siège des Fièvres intermittentes et sur une nouvelle Méthode d'administrer le Quinquina.

Mémoire sur le Sel ammoniac naturel trouvé à la surface d'une Houillère embrasée, à Saint-Etienne (Loire).

Mémoire sur la Génération des Sangsues en collaboration avec Foudras.

Analyse chimique d'un Minerai d'Antimoine sulfure trouvé dans le Département du Rhône.

Mémoire sur la nécessité de réformer l'Enseignement de la Chimie et de la Pharmacie dans les Écoles de Médecine.

Essai historique sur les développements successifs de la Chimie, principalement considérée dans ses rapports avec la Médecine.

Plusieurs mémoires pour servir à l'histoire chimique et médicale des Eaux sulfureuses froides et thermales.

Mémoire sur l'Emploi de l'Iode à l'analyse des Eaux sulfureuses.

BIOGR. D' Am. BONNET, Eloge de Dupasquier (*Mém. Acad. Lyon.*, 1847 ? , II, 193).

CAP, Eloge de Dupasquier (*Journal de Pharmacie*, octobre 1848).

E. CLER, Notice biographique sur Dupasquier (*Gazette de Lyon*).

MONFALGON, Alphonse Dupasquier (*Annuaire de Lyon*, 1840, 2^e part., 159).

D' Am. BONNET, Alphonse Dupasquier, sa vie et ses travaux (*Gazette médicale de Lyon*, 1849, n^o 3, p. 25 ; n^o 4, p. 37).

X., Alphonse Dupasquier (*Rev. Lyon.*, 1^{re} sér., 1849, XXVII, 203).

*Cf. encore : Rapport fait à la Société de médecine de Lyon sur l'ouvrage de M. le docteur Alphonse Dupasquier relatif aux Eaux de sources et aux Eaux de rivières, par une commission composée de MM. Véricel président ; Polinière, président de La Société, Rougier, secrétaire général ; de la Prade, Lusterbourg, Chapeau, Bonnet, Davallon, Brachet, rapporteur ; Lyon. Dumoulin, Ronet et Sibuet, 1840, 8^o, 49 p. — Catalogue des livres de la bibliothèque et des objets d'art de feu M. Alph. Dupasquier, Lyon, Fontaine, février 1849, 8^o. — Dumas, *Hist. Acad.*, II, 44, 613. — Bonnel, *Hist. Acad. Lyon*, p. 109. — Mich., *Biogr.*, XI, 575. — Lar., *Dict.*, VI, 1403. — Niepce, *les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, p. 551. — *British Museum, Catal. of Printed Books*, XV, 227. — *Dér., Lyon.*, 170. — *Lar. ill.*, III, 883. — Roux, *Notice sur plus de 200 manuscrits...*, p. 245.*

PORTR. Lithogr. de Paul Petit ; Pidoux, 1843, 12^o.

Philibert CHANAY, né à Belleville-sur-Saône, le 27 décembre 1800 ou le 30 décembre (*Lar., Dict. ; Gr.*

Encycl.); mort à Lyon, le 21 septembre 1852, fils d'Étienne Chanay, de St-Georges de-Rencins. Officier de la 1^{re} République, décédé percepteur des Contributions directes à Belleville. (Communication de M. Chanay de Tournus).

Avocat à Lyon; maire de la Croix-Rousse (1848); député du Rhône à la Constituante et à l'Assemblée législative; Procureur de la République.

Cf. Biographie complète des Représentants du Peuple à l'Assemblée nationale: Paris, A. René et C^{ie}, 1848. in-16, p. 117. — *Rev. Lyon.*, 2^e sér., 1852 V, 330. — *Vap. Dict.*, éd. IV, 367. — *Lar., Dict.*, III, 906. — *Dér., Lyon.*, 114. — *Gr. Encycl.*, X, 471.

PORTR. Par Soulange Teissier: Paris, Desmaisons, pet. in-f^o.

Barthélemy THIMONNIER, né à l'Arbresle, le 19 août 1793; mort à Amplepuis, le 5 août 1857, 1859 (Larousse), 1866 (Coint-Bavarot, *infra*).

ŒUVR. Inventeur de la machine à coudre, en 1829-1830.

BIOGR. PICHAUD, Thimonnier, inventeur de la machine à coudre (*Mémorial de la Loire*, 1872).

Cf. Rev. Lyon., 1872, XIV, 228.

MEYSSIN, I. Mémoire sur la découverte de la machine à coudre (*Ann. Soc. Sc. industr., Lyon*, 1866, p. 26; fig. 1. — II. Biographie de Thimonnier, in *Histoire de la machine à coudre*: Lyon, 1872, 8^o.

COINT-BAVAROT, Rapport du Comité Thimonnier, lu à la Société des Sciences industrielles (*Rev. Lyon.*, 1877, 4^e sér., IV, 449).

MANIN, Thimonnier (*Galerie des Lyonnais célèbres*: Lyon, 1902-1903, 12^o, p. 133).

Cf. encore: Invention d'un métier à coudre (*Journ. de Villefr.*, 21 août (31 août, Feuillat, *infra*) et 14 septembre 1845. — Lettre de Thimonnier (*Ibid.*, 28 septembre 1845). — *Catal. offic. des Brevets français*, I, 498. — Collection des brevets, t. 58. — *Abridgments of the specifications relating to sewing and embroidering*, p. 9. — *Morning Post*, 14 février 1848. — Rapport du

Jury de l'Exposition universelle de Paris, de 1855, p. 392. — Jobard, in *Progrès international*, 19 avril 1858. — J. Feuillat, Rapport à la Société des Sciences industrielles (*Ann. Soc. Sc. industr.*, 1866, p. 30). — *Journal de Lyon*, 1872. — *Atlantic Monthly Review*, 1873? — *Magasin pittoresque*, 1876. XLVI, 48, fig. — *Grande Encyclop.*, XXII, 875; XXXII, 19. — *Lar. ill.*, VII, 1006. — V. Bresse, in *Salut Public*, 13 février 1907. — Manin, in *Dépêche de Lyon*, 21 février 1907. — J. Godart, in *Lyon Republicain*, 21 mars 1907.

Portrait. In Meyssin, *supra*, II. — Par Camille Wolf (*La Société en robe de Chambre*, par Alexis Rousset). — Manin, *supra*, p. 131. — Son buste à Lyon, rue Terme, 21.

Jérôme-Geneviève MORIN, né à Beaujeu, le 26 brumaire an V (1796) (Bellin); mort à Lyon en mai 1861.

Avocat, avoué à la Cour royale de Lyon (1825), Juge de paix. Fondateur du journal l'« Indépendant » (1826) et du « Précurseur lyonnais », membre de la Société littéraire et de l'Académie de Lyon (1851-1861),

BIBLIOGR. Continueur de l'« Histoire de Lyon » de Clerjon 5^e et 6^e volumes; Lyon, Th. Laurent, 1829-1837, 6 vol. 8^o.

Itinéraire du général Lafayette de Grenoble à Lyon, précédé d'une Notice historique sur cet illustre citoyen; Lyon, Bureau du Précurseur; Paris, Mesnier, impr. de Brunet, à Lyon, 1829, 8^o.

Hôtel de Ville, ou Résumé de l'Histoire municipale de Lyon, depuis son origine jusqu'à 1830 (*Lyon ancien et moderne*, II, 81).

Histoire de Lyon, depuis la Révolution de 1789; Paris, Furne et C^{ie}, Lyon, Charles Savy jeune, Midan; imp. de Nigon, 1845-1847, 3 vol. 8^o.

Cf. *Rev. Lyon.*, 1857, XV, 337 et 416; XVI, 157.

Plan d'une Association de Patronage et de Secours mutuels sous le nom de l'« Union chrétienne des bonnes œuvres » par M. Christian Siegwaldt, rédigé avec notes par M. J. Morin, juge de paix; Lyon, chez M. Christian Siegwaldt, 1846, La Croix-Rousse, impr. Th. Lepagnez. 12^o, 48 pp. *Recueil biographique sur M. Marc-Antoine-Louis-André de*

Vouges de Chanteclair, juge de paix du second arrondissement de Lyon. Chevalier de la Légion d'honneur... décédé le 17 janvier 1847 : Lyon, impr. de Mougin-Rusand, 1847, 8°, 16 pp.

Dans les *Mémoires de l'Académie de Lyon* (classe des lettres) :

Luc.-Mun. Plancus est-il le premier fondateur de la Ville de Lyon ? : 1853, III, 33.

Rapport sur le concours ouvert relativement aux moyens d'atténuer, pour les ouvriers en soie, les effets des Crises ; 1854, IV, 177.

Lyon après le 9 thermidor ; 1857-1858 ; VI, 40.

Sur la question de l'Oisiveté des Classes riches ; 1858-1859, VII, 81.

Rapport sur le concours ouvert relativement à la question du Salaire des Femmes ; 1859-1860, VIII, 9.

Dans la *Revue du Lyonnais* :

Projet de Translation du Palais de Justice ; 1^{re} sér., I, 397.

Cours de la Fontaine de Choulans à l'Abbaye d'Ainay ; 1^{re} sér., I, 399.

Querelles du Consulat avec la Sénéchaussée ; 1^{re} sér., I, 399.

Fondation du Petit-Collège ; 1^{re} sér., I, 403.

Notice biographique sur Matthieu de Lafont ; 1^{re} sér., X, 36.

Du Journalisme, 1^{re} sér., XIV, 369.

Un chapitre inédit du 2^e volume de l'« Histoire de Lyon depuis 1789 » ; 1^{re} sér., XII, 470.

Des Origines du Devoir ; 2^e sér., X, 206.

Lyon après le 9 thermidor ; 2^e sér., XV, 15.

Lettre à propos de l'« Histoire de Lyon », 2^e sér., XVI, 153.

De l'Oisiveté des Classes riches ; 2^e sér., XVII, 99.

Rapport sur le Salaire des Femmes ; 2^e sér., XIX, 87.

De la Législation de police de la Ville de Lyon.

Notice sur le mémoire de M. Th. Perrin : *De la Périodicité* ; 2^e sér., V, 501.

Notice bibliographique sur l'*Histoire de France*, de M. Georges Candy ; 2^e sér., VIII, 478.

Notice sur l'ouvrage de M. Hubert Valleroux : *des Ecoles de Sourds-Muets* ; 2^e sér., X, 151.

Les Confessions de Mme de Lavallière repentante, écrites par elle-mêmes et corrigées par Bossuet ; 2^e sér., X, 151.

Nombreuses communications à la *Société littéraire*.
Cf. *Bell., Soc. litt.*, I, 97.

BIOGR. C. FRAISSE, *Funerailles de M. Morin* ; Lyon, 1861.

A. MOLLIERE. Notice nécrologique sur M. Jérôme Morin, membre de l'Académie de Lyon (*Mém. Acad. Lyon, Lettres*, 1864-1865, XII, 121).

Cette notice précède le discours de réception de l'auteur, successeur de Morin.

Cf. encore : Dum., *Hist. Acad.*, II, 330. — *Bell., Soc. litt.*, I, 97. — Bonnel, *Hist. Acad. Lyon*, p. 222. — *Dér., Lyon.*, 362. — Morin-Pons, *Nymismatique de l'Académie de Lyon*, p. 121, pl. XIX. — Pariset, in *le Deuxième Centenaire de l'Académie de Lyon* ; Lyon. A. Rey, 1900. notes aux pages 149, 150, 153, 180-187.

Nicolas-Augustin DE LA CROIX D'AZOLETTE, né à Propières, le 15 juillet 1779; mort à Lyon (Maison des Chartreux), le 6 juin 1861.

Prêtre (1806) ; supérieur du Séminaire d'Alix (1810-1811) et de celui de l'Argentière (1811-1812) mais dont il n'exerça pas la charge (*V. Bull. hist. Dioc. Lyon*, 1905, p. 273), de l'Institution des Chartreux, puis du Grand Séminaire de Lyon (1813-1817) ; curé de Saint-Bruno, à Lyon (1817-1823) ; grand vicaire de l'évêque de Belley (1823-1832) ; évêque de Gap (1836) ; archevêque d'Auch (1839) ; chanoine de Saint-Denis à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur.

Armoiries : De gueules à la croix de Saint-André d'argent, cantonnée de 4 roses ou quintefeuilles du même.
Devise : *In cruce salus*.

BIBLIOGR. Ses mandements à Gap et à Auch (134).

Manuel des Fabriciens ; Gap, 1838, 8°.

BIOGR. [Abbé BARBIER], M. Delacroix, archevêque d'Auch (*Biographie du Clergé contemporain* ; Paris. Appert, 1845, in-12°)

DARRÉ, Notice sur les derniers moments de Mgr d'Azolette (*Revue de Gascogne*, 1861, p. 240).

DE SAINT-FULGENT, Translation du cœur de Mgr d'Azolette, et son Eloge (*Revue de Gascogne*, 1861, p. 539).

Abbé ANCEL, Notice. Recueil des mandements et circulaires de Mgr Arband ; Gap, 1838, 8°.

L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905) ; Paris, Libr. des Saints-Pères, 1907, 4°, p. 79, 252.

Cf. encore : *L'Ami de la Religion*, juin 1861. — Vap., *Dict.*, édit. IV. — *La France ecclésiastique* ; Paris, Plon, 1892. — Lar., *Dict.*, VI, 328. — *Bull. hist. archeol. de la prov. ecclésiast. d'Auch*, 1861, II, 557. — *Dér., Lyon.*, 156. — Abbé Chausse, *Vie de M. l'abbé J.-L. Duplay* ; 1887, 2 vol., I, 232. — A. Leistenschneider, *Un petit séminaire du diocèse de Lyon, l'Argentière* ; Lyon, Vitte, 1905, 8°. — *Bull. hist. Dioc. Lyon*, 1905, n° 34, p. 273.

Portrait. Dulac pinx. Lanta del., lith. de Villain ; Paris, Boblet, 1837. — *Ibid.*, 1838. — Dulac pinx., lith. de E. Fischer, 1840. — A. Féart fecit. — Grav. anonyme d'après Féart. — Tailland sc., A. Appert édit. (*Biographie du Clergé contemporain* ; M. Delacroix ; Paris, Appert, 1845). — Lith. de J.-C. — Lith. de Julien, 1840.

Jean-Philibert DAMIRON, né à Belleville-sur-Saône, le 10 mai 1791 ; mort à Paris, le 11 janvier 1862.

Philosophe ; Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris (1821 ou 1831) et à la Sorbonne ; fondateur du « Globe » avec Jouffroy (1828), chevalier de la Légion d'honneur (1833), membre de l'Institut (1836).

BIBLIOGR. *Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France au XIX^e siècle* ; Paris, Schubart et Heidelhoff 1828 ; Leipzig, Porthieu, Michelon et C^{ie} ; Bruxelles, 1829, 3^e édit., Paris, 1834, 2 vol. 8°.

Cours complet de Philosophie ; Paris, 1831, 4 vol. 8° ; 2^e édit., Paris, 1842, 4 vol. 8°.

Nouveaux Mélanges philosophiques de Jouffroy ; [Paris ?], 1842.

Quelques mots sur M. Jouffroy (*Rev. Lyon.*, 1^{re} sér., 1842, XV, 261).

Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France au XVIII^e siècle ; Paris, Hachette, 1840, 2 vol. 8°.

Traité de la Providence : 1840, 18°, avec un appendice de la même année.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Philosophie au XVIII^e siècle ; Paris, Ladrangé, 1858-1864, 2 vol. 8°.

Souvenir de vingt ans d'enseignement à la Faculté des Lettres de Paris, ou Discours sur diverses matières de Morale et de Théodicée ; Paris-Meaux, 1859, 8°.

Conseils adressés à des Enfants d'ouvriers et à leur famille ; 1861.

Série de Discours sous le titre de *Discours prononcés à la Faculté des Lettres* :

Leçon de clôture du cours... 1837-1838, sur cette question : « L'Induction se résout-elle dans le Raisonnement ?... » ; Paris, 1839, 8°.

De la part et de l'emploi de l'Histoire proprement dite dans l'histoire de la Philosophie ; Paris, 1840, 8°.

S'il y a l'immortalité de l'âme quelle doit être cette immortalité ; Paris, 1841, 8°.

De la Grâce considérée philosophiquement ; Paris, 1842, 8°.

De la meilleure manière de prouver la Providence ; Paris, 1843, 8°.

Du gouvernement de la Providence ; Paris, 1844, 8°.

Des rapports de la Foi et de la Raison ; Paris, 1845, 8°.

Première séance des Cours... 1845-46, « M. Royer-Collard » ; Paris, 1845, 8°.

De l'Enthousiasme ; Paris, 1846, 8°.

Extraits des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques* :

Mémoire sur d'Holbach... ; Paris, impr. de Panckoucke, 1851, 8°.

Mémoire sur Diderot... ; Paris, in.pr. de Panckoucke [1852], 8°.

Mémoire sur d'Alembert... ; Paris, Durand, 1854, 8°.

Mémoire sur Helvétius... ; Paris, Durand, 1853, 8°. — *Ibid.*, impr. de F. Didot, 1854, 4°.

Mémoire sur Saint-Lambert... ; Paris, 1852, 8°.

Mémoire sur le marquis d'Argens... ; Paris, Durand, 1856, 8°.

Mémoire sur Naigeon et accessoirement sur Sylvain Maréchal et Delalande... ; Paris, Durand, 1857, 8°.

Mémoire sur Dumarsais... ; Paris, Durand, 1859, 8°.

Mémoire sur Maupertuis... Paris, Durand, 1858, 8°. — *Ibid.*, Paris, impr. de F. Didot frères, fils et C^{ie}, 1800, 4°.

Cf. Jouffroy, *Cours d'Esthétique*... précédé d'une préface par M. P. D. ; 1843, 8°. — Leroux, *De la Mutilation des Manuscrits de M. Jouffroy* ; 1843, 8°. — Vap., *Dict.*, édit. I, II et III. — Ancizar, *Lecciones de Psicologia* ; 1851, 8°. — *Grande Encycl.*, XIII, 812. — Ad. Franck, *Moralistes et Philosophes*, 1872. — Lar., *Dict.*, VI, 48. — A. Himly, *Livret de la Faculté des Lettres de Paris*, 1883. — Dér., *Lyon.*, 151. — *British Museum, Catal. of Printed Books*, XIV, 59-60. — *Lar. ill.*, III, 503. — Ch. Vergé et Loiseau, *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques* ; Paris, 1893. — P. Dubois, *Cousin, Jouffroy, Damiron : Souvenirs* ; Paris, Perrin, 1904, 16°. — C. Latreille, *Le dernier des Cartésiens, Francisque Bouillier* ; Paris, Hachette et C^{ie}, 1907, 12°, *passim*.

Sébastien GAYET DE CESENA, dit Sébastien Rhéal, né à Beaujeu, en 1815, mort en avril 1863.

Littérateur et publiciste ; rédacteur de « la Gla-neuse » de Lyon.

BIBLIOGR. *L'Avenir (Rev. Lyon., 1^{re} sér., 1836, III, 233)*.

Le Fou de Vertrieux (Rev. Lyon., 1^{re} sér., 1836, IV, 401).

Chants du Psalmiste ; 1840.

Divines féeries de l'Orient et du Nord ; 1842, 8°.

Traduction des Œuvres de Dante : *la Divine Comédie* ;

Paris, Bry, 1854, 8° ; *la Vie nouvelle* ; 1843-1853, 5 vol. 8°.

Œuvres posthumes de E. Orril... publiées avec une Notice biographique ; 1845, 8°.

La Vision de Faustus à l'Exposition universelle ; 1855.

Moyen âge dévoilé. Le Monde dantesque. Première galerie illustrée. Les Papes de la Terre, de l'Enfer et du Purgatoire ; Paris, 1857, 4°.

Stations poétiques ; 1858.

Cf. Rev. Lyon., 2^e sér., XVII, 348.

Hippolyte porte-couronne, drame.. [Traduction] ; Paris, 1858, 12°.

Une tentative de Rénovation théâtrale. Résumé de l'opinion

publique sur l'Hippolyte porte-couronne, traduit pour la Scène française... : Paris, 1839, 8°.

Portefeuille inédit. Nouvelles stations poétiques. Les Messidoriennes : Paris, 1860, 12°.

Cf. Dér., Lyon., 110. — Lar., Dict., III, 813. — Lar. ill., II, 638. — British Museum. Catal. of Printed Books : XI.VI, 152.

(A suivre)

Marius AUDIN.





CHRONIQUE DU TRIMESTRE

Juillet-Août-Septembre 1907

SOMMAIRE : Violents orages. — Élection mouvementée. — Au Conseil général. — Les vendanges et les sociétés viticoles. — Les morts du trimestre. — Nos sociétés de sport, d'art et d'études. -- Les livres.

LE trimestre débute lamentablement par de violents orages qui compromettent par leur persistance et par leur intensité toutes les récoltes, blés ou vendanges.

Pendant plusieurs jours la pluie, le tonnerre, la grêle même font rage autour de nous. Le 25 juillet. Beaujeu est le centre d'un véritable cyclone qui ravage la petite ville et y cause de terribles dégâts. Fatale coïncidence, bouleversement climatérique peut-être encore inexpliqué, quatre fois en trois mois Beaujeu subira le même sinistre et chiffrera enfin ses pertes par plus d'un million.

Singulier contraste, pendant toutes ces pluies sans arrêt, Villefranche se verra privée d'eau potable ; car il sera matériellement impossible de songer à boire le liquide boueux servi par la Compagnie.

Enfin le soleil reparaitra, étincelant, brûlant, pour éclairer et réchauffer une campagne atteinte par toutes les maladies et quand sonnera l'heure des vendanges, bien des vigneronns ne songeront même pas à cueillir de rares grappes vertes et ridées. Nous sommes bien loin de la récolte de 1906.

Pendant que les éléments se livrent assaut dans le ciel, les électeurs se livrent bataille ici-bas pour envoyer les uns, dans le canton de Villefranche, un représentant au Conseil général, les autres, nos voisins du canton d'Anse, pour nommer un conseiller d'arrondissement.

Des deux côtés la lutte est sévère, et il ne faut pas moins de deux scrutins, les 28 juillet et 4 août, pour décider du gain de la bataille.

A Villefranche, trois candidats se sont trouvés en présence au premier tour, MM. Vermorel, Troussier et Auray. Au second tour, M. Vermorel restait seul avec M. Auray et triomphait de son adversaire.

A Anse, M. Presle était vainqueur de M. Doutre, pour le Conseil d'arrondissement, comme M. Décours, maire de Légny, dans le canton du Bois-d'Oingt.

C'est alors que s'ouvre la session du Conseil général pendant laquelle seront agitées plusieurs questions intéressant vivement le Beaujolais, comme la création d'une ligne de tramvays entre Neuville et Villefranche, mettant ainsi notre ville en relation directe avec Lyon ; la ligne desservirait S^t-Germain-au-Mont-d'Or, Chasselay, Lissieu, Marcilly, Civrieux, Chazay, Morancé, Lucenay et Anse. C'est, comme on le voit, une modification heureuse de l'ancien projet de tracé de Lozanne à Villefranche ; il entraîne la réfection imminente du pont suspendu de Neuville.

Entre temps, on met à l'enquête le projet d'emplacement des stations des lignes de Monsols à Cluny et

*Immoral Auray
noté en son second scrutin
entre le 11 et le 20 tour.*

*# Jacques
à l'arrondissement*

de Monsols à La Clayette, prolongements nécessaires du chemin de fer du Beaujolais. Enfin le Conseil général adoptait définitivement le raccordement de la ligne des tramways de l'Ain du pont à la gare de Belleville. C'est, comme on le voit, d'intéressants travaux en perspective. Je ne parlerai que pour mémoire de l'établissement de cabines téléphoniques à la Grange-Perret et à S^t-Cyr-le-Châtoux, de la création d'un circuit réunissant les trois villes manufacturières de Tarare, Thizy et Roanne, et j'indique pour mémoire une séance du Conseil municipal de Villefranche, le 16 août, dont l'ordre du jour est dénué d'incident.

Du reste c'est l'heure où tout se repose dans la nature ; c'est la saison des vacances qui nous vaut la bonne fortune d'entendre, le 30 juillet, à l'occasion de la distribution des prix du collège Claude-Bernard, une charmante allocution de notre éminent compatriote, M. Perroud, recteur de l'Université de Toulouse, et le discours d'usage prononcé par M. Daubigny, professeur de physique.

Puis chacun va partir à la montagne ou sur les plages, promener son farniente ou ses bottes de chasse ; car il n'a pas été pris à Villefranche, moins de 1806 permis pendant ce trimestre.

Mais avant de partir en vacances comme le commun des électeurs, les ministres accorderont encore de nombreuses récompenses honorifiques dans notre pays.

C'est ainsi que M. Pondeveaux, maire de Fleurie, président de la société des Anciens Mobiles du Rhône, sera fait officier de la Légion d'honneur, en même temps que M. Auzière, premier président à la Cour d'appel et M. Herriot, maire de Lyon, seront faits chevaliers.

Puis c'est M. Ruel, administrateur des établisse-

ments Berthier frères, de Villefranche, qui est nommé conseiller du commerce extérieur.

M. Philippe Martin, adjoint au maire de Beaujeu, reçoit les palmes académiques, avec M. Vermorel, le nouveau conseiller général, M. Descombes, secrétaire de la Chambre de commerce, M. Dufaitre, maire de Villefranche, M. Guillermet, président des Amis de l'Enseignement à Villefranche, et M. le docteur Manificat, de Pontcharra.

MM. Fouillat, maire de Tarare et Fanget-Burnichon, de Thizy, sont faits officiers de l'instruction publique.

M. Gonnard, courrier de Lamure-d'Azergues reçoit la médaille des P. T. T. ; MM. Antoine Comte, caporal et François Renard, caporal clairon des sapeurs-pompiers de Villefranche reçoivent des médailles d'honneur ainsi que M. Magat, agent de police de notre ville.

Une médaille d'honneur est également décernée à M. A. Grimald, contrôleur des contributions indirectes.

Que de rubans, que de médailles, que de braves gens heureux !



Hélas ! Après la joie viennent les deuils ; c'est la vie.

Le 31 juillet nous apprenait la mort rapide à Evian du regretté M. Léon Jacquemaire, qui fut pharmacien à Villefranche où il comptait tant d'amis.

Le 22 août mourait à Villefranche M. François Dordilly, officier d'académie, ex-conseiller municipal, délégué cantonal, depuis de nombreuses années, membre regretté de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais.

On enterrait en même temps à Romanèche-Thorins, M. Paul Juillet, notaire honoraire.

Le 25 août, meurt à Nuelles M. Germain Silvestre, maire de Nuelles, chevalier du Mérite agricole, président de la Caisse de crédit et de retraites mutuelles agricoles, secrétaire général du Comice agricole de l'Arbresle, et du Syndicat agricole du Bois-d'Oingt.

Le 2 septembre s'éteignait à Lyon, à l'âge de 78 ans, M^{me} Gerin, veuve de M. Charles Bourgeot qui fut autrefois banquier à Villefranche M^{me} Bourgeot, qui avait habité jadis Limas, était la belle-mère de M. Antoine Riboud.

Nous apprenons avec un vif regret, le 22 septembre, la mort, à Chasselay, de M^{me} la comtesse Pamphile de Bouchaud, née de Charnacé, décédée à l'âge de 76 ans. M^{me} de Bouchaud était la mère de l'exquis poète et fin critique littéraire Pierre de Bouchaud, et belle-sœur du père de Bouchaud, qui fut longtemps à Villefranche recteur du collège de Mongré.

Le même jour mourait à Saint-Julien, M. Étienne Dussuc, officier d'académie, ancien directeur des sociétés de tir de Lyon et de Saint-Julien ; le défunt, qui était âgé de 73 ans, jouissait de l'estime et de la considération générales et laisse après lui les plus vifs regrets.

Trois jours après avaient lieu à Jarnioux les funérailles du regretté M. Jean-Marie-François Aumoine, ancien négociant en vins, ancien trésorier de l'ancienne fanfare de Villefranche, décédé presque subitement à l'âge de 55 ans. Une foule considérable d'amis avait tenu à accompagner le défunt à sa dernière demeure. MM. Mandy, Berthier-Geoffray, Revin-Veillas, Duperret, Delaye et Laurent tenaient les cordons du poêle. M. Walter s'était rendu spé-

cialement à Jarnioux pour tenir l'harmonium à la cérémonie funèbre.

Il nous était donné encore d'entendre M. Walter dans une cérémonie d'un caractère tout autre ; je veux parler de la bénédiction nuptiale donnée par M. le curé de S^t-Georges-de-Reneins, dans la chapelle du château de Laye, le mercredi 7 août, à Mademoiselle Solange de Fleurieu, fille de la comtesse douairière de Fleurieu, qui épousait M. le marquis de Bernardy de Sigoyer, de Valence, capitaine au 131^e régiment d'infanterie. M^{me} la comtesse Jean de Fleurieu, faisait entendre sa voix délicieuse pendant la cérémonie.

Nous signalerons également le mariage de Mademoiselle Joséphe Couprie avec M. le comte Gabriel de Taffin de Tilques, originaire du Pas-de-Calais. La cérémonie nuptiale a été célébrée dans l'église de S^t-Julien et la bénédiction donnée par M. l'abbé Descamps. On y a entendu, accompagnés par les orgues de M. D. Walter, la belle voix de M^{me} Louis Morel, et M. Louis Morel, violoniste de grand talent.



Comme toujours grande activité dans nos sociétés de sport, d'art ou d'études.

Le 25 juillet avait lieu à Villefranche la réunion du Conseil d'administration de la Fédération des Syndicats de défense viticole du Beaujolais. Étaient présents : MM. Sornay, de Saint-Charles, Aumoine, Germain, Bender, Trichard, Chatelus, Blanc, V. Vermorel, Dumas, Descolles, Charlet, Gros, Bourchanin, C. Vermorel, Désigaud. On s'y est occupé du dépôt des statuts des syndicats, de l'établissement des cahiers de revendications des viticulteurs, et de la mise à exécution de la loi du 27 juin 1907. Une commission

exécutive est nommée pour la poursuite de la fraude.

Le 25 août, réunion au Bois-d'Oingt du Comice agricole et viticole du Beaujolais, et à Règnié du Syndicat agricole du Haut Beaujolais.

Les 8 et 9 septembre, concours de l'Union horticole et viticole.

Cette émulation dans nos sociétés agricoles leur vaut de la part du Ministre de l'agriculture, une médaille de vermeil, deux médailles d'argent, quatre médailles de bronze au Comice agricole et viticole du Beaujolais ; à l'Union horticole et viticole de Villefranche et du Beaujolais, une médaille de vermeil, deux médailles d'argent et deux médailles de bronze ; à la Société horticole et viticole de Tarare, une médaille d'argent et une médaille de bronze.

Enfin des médailles d'honneur agricoles sont accordées à nos meilleurs ouvriers de la vigne : MM. Alexis Déresse, à Limas ; Claude Bouillard, M^{me} Bouillard, à Jarnioux ; Jean-François Brun, à Ternand ; Pierre Pulliat, à Saint-Julien ; Jean-Louis Dussauge, à Lancié ; Jules-Frédéric Botton, à Chambost-Allières ; Jean-Baptiste Lessieux, à Saint-Georges-de-Rencins.

Voici, le 11 août, la fête de l'Union indépendante du Beaujolais, salle du Chalet, sous la présidence de M. Dufaitre, maire et de M. Montmartin ; suivant les bonnes traditions, un banquet plantureux termine la fête.

Le 15 septembre, la société de gymnastique l'Avant-Garde effectue sa sortie sur Gleizé.

Entre temps, nos sociétés musicales se rendent au concours de Dijon.

L'Union Caladoise et l'Indépendante s'y font entendre. Ne parlons pas d'incidents qui ont terminé le concours et signalons la belle réception faite à nos

artistes à leur retour, par l'Harmonie, l'Avant-Garde et l'Espérance.

Mais pendant ce temps nos sociétés d'études ne restent pas endormies.

Le 4 juillet, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon venait en promenade d'excursion à Villefranche. Les détails de la sortie avaient été réglés admirablement par MM. Salès, Amedée Cateland et Jean Beyssac. Favorisée par un temps merveilleux, la promenade a été de tous points réussie. Les Lyonnais étaient reçus par le docteur Besançon, président de la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, qui leur faisait visiter les si intéressantes curiosités d'architecture de notre ville, nos anciennes maisons du xvi^e et xvii^e siècle, notre splendide basilique, le musée, etc... De là, excursion à Jarnioux et déjeuner que termine un toast charmant du président, M. le docteur Artaud, et réception par la famille de Clavière, enfin visite du splendide château de Tournus, à Montmelas, avec retour par Saint-Julien.

Le 6 juillet, les membres de la « Gaieté » se rendaient en excursionnistes dans le massif de l'Oisans et revenaient trois jours après, enthousiasmés de leur admirable promenade.

Le 7 juillet, sortie des « Amis de l'Enseignement » sur Tarare où ils sont reçus par la Société des Sciences naturelles de cette ville.

Le 18 juillet, la Société des Sciences et Arts du Beaujolais, section des arts, se réunissait sous la présidence de M. L. de Longevialle, pour écouter la lecture d'une intéressante notice biographique sur J.-B. Gay, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées ; on entend également une étude de M. le docteur Besançon sur les diverses constructions de N.-D. des Marais.

Le 18 août enfin Villefranche recevait la visite de la

Société des Sciences naturelles et d'enseignement populaire de Tarare, présidée par M. Prothière. Les excursionnistes, au nombre de soixante environ sont reçus à leur tour par les « Amis de l'Enseignement ». Nous remarquons M. le docteur Beauvisage, adjoint au maire de Lyon, M^{lle} Revaud, secrétaire de la société, M. Georges Barlerin. Ils visitent les établissements Vermorel où ils sont reçus avec la plus gracieuse cordialité et terminent leur fête par un banquet à Beauregard.

Dressons maintenant le bilan de nos productions littéraires.

Nos bibliothèques beaujolaises s'enrichissent tout d'abord d'un nouvel ouvrage du docteur Besançon, le *Cartulaire municipal de la Ville de Villefranche, suivi d'un appendice d'actes des Archives de la ville, d'après les manuscrits originaux*. On sait avec quel soin scrupuleux l'auteur a su fouiller nos archives dont il dresse, pour ainsi dire, le précieux inventaire. Ce nouvel ouvrage contient, avec les chartes de franchises de Guichard V, 1260, de Louis II de Bourbon, 1400 une foule de documents du plus haut intérêt pour notre histoire, suivis d'une table de noms de lieux et de personnes pour faciliter les recherches.

M. Besançon va bientôt nous donner encore les *Procès-verbaux de l'Assemblée du département de Beaujolais, depuis le 8 octobre 1787*.

Un autre ouvrage de grande érudition, édité avec le plus grand luxe par la maison Protat, de Mâcon, est l'*Armorial des Bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes* que viennent de faire paraître MM. W. Poidebard, J. Baudrier et L. Galle, trois érudits lyonnais bien connus, sous le patronage de la Société des Bibliophiles lyonnais.

Ce volume magnifique est bourré de documents

biographiques qu'accompagnent des centaines d'ex-libres, devises, vignettes, écussons, cachets, sceaux, blasons, reproductions gravées d'anciennes reliures, culs de lampes, fleurons, etc. Parmi la foule de noms cités, nous remarquons les familles beaujolaises bien connues : les Bottu de la Barmondière, de Belleroche, Brac de la Perrière, de Chamousset, de Chaponay, Charrin, de Saint-Fons, de Chenelette, de Limas, Claret de Fleurieu, de Clavière, Corteille de Vauxrenard, Croppet, de Belligny, Cozon, d'Aigueperse, de Poujelon, d'Estang, Fléchères, de Fenoyl, de Saint-Charles, de Gatellier, Garnier des Garets, Giraud de Montbellet, Desfours de Grange-Blanche, de Terre-basse, La Rigodière, de la Roche, de Lay de l'Espinay, Neyron de Saint-Julien, Riverieulx, de Tavernost, de Tricaud, de Tournon, etc.. C'est en somme un véritable monument d'histoire du mouvement littéraire dans notre province depuis cinq siècles.

Les ouvrages qui intéressent notre pays sont encore nombreux qui ont vu le jour pendant ce trimestre ; je citerai le discours de réception à l'Académie de Lyon, du docteur E. Clément, qui a pris pour sujet : *De la grêle et des moyens de défense*, sujet plein d'actualité pour nos viticulteurs qui trouveront encore le plus vif attrait à lire la thèse de doctorat en droit soutenu devant la faculté de droit de Lyon par notre compatriote, M. Myard, de Limas, qui avait pris pour sujet *Le Vigneronnage en Beaujolais*, sujet tout d'actualité pour nous, comme on le voit. Cette étude savante, qui valut à son auteur, avec la mention très bien, du président de thèse, M. Garraut, une mention honorable à la Faculté, récompense accordée aux meilleurs thèses soutenues dans les deux dernières années, forme aujourd'hui un volume de près de

quatre cents pages, qu'on consultera avec beaucoup d'intérêt.

M. Myard nous donne d'abord un historique très documenté du vigneronnage dans notre région depuis l'époque gallo-romaine, jusqu'à nos jours. Il l'étudie dans le colonat, puis le moyen-âge, son état du IX au XV^e siècle, enfin jusqu'à nos jours.

Vient ensuite l'étude juridique des contrats, enfin une étude économique. C'est donc un traité complet des droits et devoirs du vigneron qu'il faut signaler et louer sans réserve.

J'annoncerai l'apparition en librairie de la *Notice sur la Compagnie des sapeurs-pompiers de Villefranche*, pour signaler ensuite les expériences du plus haut intérêt, tentées avec succès tout près de nous, à Amplepuis, dans le parc de M. A. Villy, par un jeune ingénieur lyonnais qui a découvert le transport de l'énergie électrique aux grandes distances sans fil, découverte appelée à révolutionner l'industrie.

Et je passe aux Revues.

D'abord la *Revue d'histoire de Lyon*, où M. Pernet poursuit son étude sur *La Contribution du Rhône à la défense nationale (1791-1795)*.

Enfin dans le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* la fin les recherches de M. I. Morel de Voleine, sur *La paroisse de Cogny*.

On voit que le trimestre écoulé a apporté à son tour un précieux contingent à l'avancement des sciences, lettres et arts en Beaujolais.

Eugène BERLOT  

Membre de la Société littéraire, historique
et archéologique de Lyon.



PARTIE OFFICIELLE

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dons

Ont été offerts par MM. A. Cateland :

Fondation Jean Chazière, Extraits du rapport sur les prix décernés en 1907, par M. E. Caillemer : *Restauration de l'Ile-Barbe au XI^e siècle*. — Lyon, A. Rey, 1907 ; 1 br. av. grav.

E. Berlot-Francdouaire, son ouvrage :

Notes et documents sur la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Villefranche (1825-1906). — Villefranche, P. Mercier, 1907 ; 1 br. 67 p. ill.

Echanges

— La Diana, *Bulletin*, t. XV, n^o 4, octobre-décembre, 1906 ; n^o 5, janvier-mars 1907.

— Académie delphinale, *Bulletin*, 4^e série, t. 20^e, 1906. Grenoble, 1907.

— Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, *Mémoires*, 2^e série, t. II, 1^{re} partie (t. X de la collection), 1907.

- Société de Saint-Jean. *Notes d'art*, 19^e année, n^{os} 7-8, 1907.
- Société Gorini, *Bulletin*, 1^e année, n^o 15, juillet 1907.
- Société d'émulation de l'Ain, *Annales*, 39^e année, janvier-juin 1907.
- Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, *Bulletin*, avril-septembre 1907.
- Société des sciences naturelles de Tarare, *Bulletin*, 12^e année, juillet-décembre 1906 ; janvier-juin 1907.
- Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, *Bulletin*, t. XIII, n^{os} 5 et 6, mai-juin 1907 ; n^{os} 7 et 8, juillet-août 1907.
- Société d'histoire naturelle de Mâcon, *Bulletin*, 3^e volume, n^o 1, juin 1907 ; n^o 2, septembre 1907.
- Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain. *Bulletin*, n^o 46, 1^{er} trimestre 1907.
- Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, *Mémoires*, 5^e série, tome IX, année 1906.
- *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n^o 45, mai et juin 1907 ; n^o 46, juillet et août 1907.
p. 77-83, 97-104 : I. Morel de Volaine, Aperçu sur la paroisse de Cogny.
- p. 110 : Chambeyron Benoit-François-Victor.
- *Revue Mabillon*, 3^e année, mai 1907, août 1907.
- *Revue scientifique du Bourbonnais*, 2^e et 3^e trimestres 1907.

Le Gérant : P. MERCIER.

TARIF DES TIRÉS A PART

SANS CORRECTION D'AUTEUR

Nombre des exemplaires :	50	100	150	200	350	300	350	400	450	500	
Prix par feuille	{	13	15	18	21	23.50	26	28.50	31	33.50	36 fr.
de 16 pages in-8 jésus		6	8	10	12	14	6	18	20	22	24 fr.
Couverture imprimée :		6	8	10	12	14	6	18	20	22	24 fr.

Beau papier vélin français

Les tirages contenant des clichés simili-gravure sur papier couché subissent une augmentation de 6 fr. par feuille pour 50 exemplaires et de 8 fr. pour 100 exemplaires.

Majoration de 10 %

AVIS IMPORTANT

Messieurs les membres de la *Société des sciences et arts du Beaujolais*, possesseurs de vieux papiers et parchemins concernant le Beaujolais, sont invités instamment à en faire don à la bibliothèque de la Société. Ils sont également priés d'agir dans le même sens auprès des personnes qu'ils supposent en posséder.

Notre histoire beaujolaise comporte encore de grandes lacunes qui ne peuvent être comblées que par la découverte de documents nouveaux.

C'est une vérité banale de dire que chaque jour des papiers importants se perdent ou se détruisent par négligence ou accident. Le seul moyen de sauver le peu qui reste est d'en assurer la conservation dans les archives des sociétés savantes ou dans les dépôts publics